



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

CONTRIBUTION DETERMINEE
AU NIVEAU NATIONAL

(CDN) 3.0



Juillet 2026

PREFACE

La République du Niger, sous l'impulsion de ses plus hautes autorités, réaffirme sa détermination à promouvoir un développement économique et social fondé sur la souveraineté nationale, la sécurité des populations et la valorisation durable de ses ressources naturelles. Dans un contexte marqué par des défis sécuritaires, climatiques et socio-économiques persistants, le pays inscrit l'action climatique comme un levier stratégique au service de la résilience nationale et du bien-être des citoyens.



Fortement exposé aux effets néfastes des changements climatiques qui affectent les secteurs clés tels que l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau et la santé, le Niger envisage de rehausser son ambition climatique à travers le renforcement de la résilience des systèmes de production et des communautés ainsi que la réduction des facteurs de fragilité.

À travers cette troisième génération de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0), le Niger réaffirme son engagement à contribuer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques tel que défini dans l'Accord de Paris sur le Climat. Cet engagement s'aligne aux priorités nationales consignées dans le Programme de la Refondation de la République tout en respectant le principe de responsabilités communes mais différenciées conformément aux principes fondateurs de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Dans le cadre de sa CDN 3.0 (2025-2035), le Niger prévoit la mise en œuvre d'actions ambitieuses d'adaptation et d'atténuation alignées à ses politiques sectorielles, stratégies de développement et engagements internationaux souscrits. Cette mise en œuvre repose sur une approche intégrée, inclusive et progressive, mobilisant l'ensemble des acteurs nationaux, ainsi que le soutien de la communauté internationale à travers le financement climatique, le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Elle constitue un cadre stratégique visant à orienter les investissements, assurer le suivi des progrès et renforcer la transparence, en cohérence avec les exigences du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris sur le Climat.

Ainsi, cette nouvelle CDN se veut un cadre fédérateur des actions climat au Niger, un outil d'aide à la décision et de mobilisation de ressources adéquates. C'est pourquoi, j'exhorte l'ensemble des acteurs à s'en approprier et à s'investir pleinement pour sa mise en œuvre efficace et efficiente au bénéfice de nos communautés et écosystèmes.

Colonel MAIZAMA ABDOULAYE
Ministre de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement

SOMMAIRE

PREFACE	I
SOMMAIRE.....	II
LISTE DES FIGURES.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	V
RESUME EXECUTIF.....	VII
INTRODUCTION.....	1
I. INFORMATIONS NECESSAIRES A LA CLARTE, LA TRANSPARENCE ET LA COMPREHENSION DE LA CDN 3.0.....	4
II. PRIORITES NATIONALES	13
2.1. Stratégies de Mobilisation de Financement et d'Investissement	13
2.2. Alignement CDN-Budget National	15
2.3. Prise en compte de la dimension sociale	15
2.3.1. Déchets, emplois verts et transition juste	16
2.3.2. Climat, paix et sécurité	16
2.3.3. Migration, Environnement et Changement Climatique	16
2.3.4. Santé, Genre et Changement Climatique	17
2.4. Territorialisation de la CDN	17
2.5. Intégration des enfants et des jeunes	17
2.6. Prise en compte du volet Eau, Hygiène et Assainissement	18
2.7. Prise en compte de la Réduction de Risques de Catastrophes (RRC) climatiques dans les projets/programmes d'adaptation.....	18
2.8. Processus de développement de la CDN 3.0.....	19
2.8.1. Principes directeurs du processus.....	19
2.8.2. Description du processus.....	19
III. ATTENUATION DES EMISSIONS DE GES.....	20
3.1. Scénarii.....	20
3.2. Objectif d'atténuation à l'horizon 2035.....	22
3.3. Répartition sectorielle pour le volet atténuation	23
3.4. Planification de la mise en œuvre.....	24
3.5. Dispositifs et priorités pour l'utilisation des instruments fondés sur le Marché Carbone.....	24
IV. ADAPTATION.....	26
4.1. Objectifs sectoriels d'adaptation à l'horizon 2035	26
4.2. Répartition sectorielle des mesures pour le volet adaptation	26

4.3. Planification de la mise en œuvre.....	27
4.4. Instruments de mise en œuvre de la CDN.....	28
V. PERTES ET PREJUDICES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	30
5.1. Constat et analyse	30
5.2. Domaines d'actions prioritaires	34
5.3. Dispositions institutionnelles et gouvernance des pertes et préjudices	34
VI. FINANCEMENT.....	36
6.1. Volet Atténuation.....	37
6.2. Volet Adaptation	38
VII. CADRE DE MESURE DES POLITIQUES, ACTIONS ET MESURES (PAMS) DE LA CDN 3.0	40
CONCLUSION	43
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	45
ANNEXES.....	46
Annexe I : PAMs volet Atténuation et Adaptation	46
Annexe II : Mesures d'adaptation pour le volet adaptation	49
Annexe III : Liste des projets et programmes en cours alignés à la CDN 3.0	58
Annexe IV : Coûts par PAM pour le volet Atténuation.....	59
Annexe V : Mesures/technologies dans le secteur de l'Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres.....	61
Annexe VI : Mesures/technologies pour le secteur de l'Énergie	63
Annexe VII : Mesures, technologies et cibles retenues dans le secteur de Déchets	65

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Scénario d'Atténuation comparé au scénario BAU.....	21
Figure 2 : Contribution des différents secteurs au scénario d'atténuation	22
Figure 3 : Évolution des cultures touchées et pertes économiques liées aux inondations sur la période 2000-2024 (source : DGPC, base DesInventar).....	31
Figure 4 : Évolution des décès et des préjudices aux infrastructures de base centres liés aux inondations sur la période 2000-2024 (source : DGPC, base DesInventar).....	32
Figure 5 : Population touchée dans les conditions climatiques actuelles et projetées (source : UNDRR, 2024).....	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Informations nécessaires à la clarté, la transparence et la compréhension de la CDN 3.0.....	4
Tableau 2 : Sources et mécanismes de financement de mise en œuvre de la CDN3.0	14
Tableau 3 : Contribution sectorielle à l'effort de réduction globale des émissions de GES	22

Tableau 4 : Nombre de Politiques, Actions et Mesures (PAMs) de la CDN 3.0 par secteur/sous-secteur et par effort d'atténuation	23
Tableau 5 : Principaux stratégies, programmes et plans sectoriels contribuant à la mise en œuvre du volet atténuation	24
Tableau 6 : Nombre des mesures d'adaptation des secteurs et sous-secteurs pour le volet adaptation de la CDN 3.0	27
Tableau 7 : Principaux documents de stratégies, politiques et plans sectoriels contribuant à la mise en œuvre du volet adaptation	27
Tableau 8 : Répartition des besoins de la CDN 3.0 par secteur/sous-secteurs	37
Tableau 9 : Répartition du budget du volet atténuation par secteur et conditionnalité	37
Tableau 10 : Répartition du budget du volet adaptation par secteur et conditionnalité	38

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

Sigle	Signification	Sigle	Signification
AFAT	Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres	PAF-NDCP	Fonds d'action du partenariat des CDN
AIE	Agence Internationale de l'Énergie	SPN2A	Stratégie Nationale d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales	MBSC	Marquage Budgétaire Sensible au Climat
AP	Accord de Paris sur le climat	MRV	Mesure Rapportage et Vérification
AQ/CQ	Assurance Qualité / Contrôle Qualité	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
BAD	Banque Africaine de Développement	ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique	OSC	Organisation de la Société Civile
BAGRI	Banque Agricole du Niger	PAMs	Politiques, Actions et Mesures (Policies Actions and Measures)
BAU	Scénario de référence (Business As Usual)	PAM	Programme Alimentaire Mondial
BHN	Banque de l'Habitat du Niger	PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
BID	Banque Islamique de Développement	PDAE	Plan Directeur d'Accès à l'Électricité
BM	Banque Mondiale	PDE	Plan Directeur d'Électrification
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement	PIUP	Procédés Industriels et Utilisation des Produits
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	PNA	Plan National d'Adaptation
CCRS	Commission Climat pour la Région du Sahel	PNRIAN	Plan National de Réponse à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle
CDN	Contribution Déterminée au niveau National	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable	PRG	Pouvoir de Réchauffement Global
CNI	Communication Nationale Initiale	PROSEHA	Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
CNPC-NP	China National Petroleum Corporation-Niger Petroleum	PRR	Programme de la Refondation de la République
COP	Comité d'Orientation Politique	QCN	Quatrième Communication Nationale
CS-GDT	Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres	RBA	Rapport Biennal Actualisé
CTN	Comité Technique National	RBT	Rapport Biennal de Transparence
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement	RIN	Rapport d'Inventaire National
EX-ACT	Ex-Ante Carbon Balance Tool	RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
FA	Fonds d'Adaptation	SAP	Système d'Alerte Précoce
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organization)	SCN	Seconde Communication Nationale
FAOSTAT	Base de données statistiques de la FAO	SDPT	Schéma Directeur Production Transport

Sigle	Signification	Sigle	Signification
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial	SFI	Société Financière Internationale
FIDA	Fonds International de Développement Agricole	SIE	Système d'Information Énergétique
FONAP	Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Industries	SNAE	Stratégie Nationale d'Accès à l'Électricité
FSA	Fonds de Solidarité Africain	SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
FVC	Fonds Vert pour le Climat	SNPA/CVC	Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur les Changements et Variabilité Climatiques
GACMO	Modèle de coût de réduction de gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Abatement Cost Model)	SNT	Stratégie Nationale des Transports
GES	Gaz à Effet de Serre	SONIBANK	Société Nigérienne de Banque
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat	SONIDEP	Société Nigérienne des Produits Pétroliers
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	SORAZ	Société de Raffinage de Zinder
ICAT	Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (Initiative for Climate Action Transparency)	TCN	Troisième Communication Nationale
INS	Institut National de la Statistique	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (United Nations International Children's Emergency Fund)
ITMO	Résultats d'Atténuation Transférés au niveau International (Internationally Transferred Mitigation Outcomes)	UTCATF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie



RESUME EXECUTIF

La République du Niger soumet sa troisième génération de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) pour la période 2025-2035, conformément à l'Accord de Paris (AP) sur le Climat, en réaffirmant son engagement à contribuer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques tout en poursuivant ses objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté.

Pays sahélien faiblement émetteur de Gaz à Effet de Serre mais fortement vulnérable aux impacts du changement climatique, le Niger fait face à des défis majeurs affectant ses secteurs clés tels que l'agriculture, l'élevage, la foresterie, les ressources en eau, la santé et les infrastructures/habitat. Dans ce contexte, la CDN 3.0 adopte une approche intégrée combinant adaptation, atténuation, pertes et préjudices et renforcement des moyens de mise en œuvre.

La vision du Niger à l'horizon 2035 est de bâtir une société résiliente, inclusive et prospère, capable de transformer les défis climatiques en opportunités de développement durable, dans une trajectoire de développement sobre en carbone.

La CDN 3.0 repose sur une approche inclusive et participative et constitue à ce titre un cadre stratégique pour orienter les investissements publics et privés, renforcer la transparence et mobiliser les ressources nécessaires à une transition vers une économie résiliente et bas carbone.

La formulation de la CDN 3.0 s'est déroulée en deux (2) phases : la préparation de la révision de la CDN 2.0 et le rehaussement des ambitions. La phase préparatoire a capitalisé les acquis de la mise en œuvre de la CDN 2.0 et a établi le calendrier de la révision sur la base d'un état des lieux et d'une feuille de route. Le rehaussement de l'ambition s'est fait à travers des études thématiques, l'intégration de dimensions transversales telles que le genre, les jeunes et les enfants, la migration, la paix et la sécurité, les emplois verts et la transition juste, ainsi que la territorialisation des actions climatiques, des modélisations dans les secteurs de la CDN et des consultations des parties prenantes. Sur cette base, les nouvelles ambitions du Niger se déclinent comme suit :

- Sur le plan de l'atténuation, le Niger envisage de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 39,7 % (6 805,38 ktCO₂e) à l'horizon 2030 et 51,2 % (11 414,03 ktCO₂e) à l'horizon 2035 par rapport au scénario de référence, avec une composante inconditionnelle de 13 %, ce qui marque une progression significative par rapport à la CDN 2.0 (objectif de 35 % à l'horizon 2030). Cet objectif sera atteint à travers la mise en œuvre des Politiques, Actions et Mesures dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et des déchets ;

- En matière d'adaptation qui constitue une priorité nationale, la CDN 3.0 prévoit un ensemble de mesures sectorielles visant à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, des zones humides, des ressources en eau/EHA, des infrastructures/habitat/transports, des déchets, de la santé, de l'éducation et du secteur transversal. Ces mesures s'appuient essentiellement sur un cadre stratégique cohérent structuré autour du Plan National d'Adaptation (PNA) et de la Stratégie Nationale d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole (SPN2A).

Par ailleurs, les principaux leviers d'actions de la CDN 3.0 sont : le renforcement des politiques publiques et du cadre réglementaire, le développement et la modernisation des infrastructures, la mobilisation des financements climatiques et des investissements, le transfert de technologies et l'innovation, le renforcement des capacités institutionnelles et techniques, la promotion des pratiques durables et le renforcement de résilience communautaire, la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes, et enfin la création d'emplois verts et le développement économique durable.

En outre, la CDN 3.0 innove en articulant les engagements climatiques avec les finances publiques grâce au Marquage Budgétaire Sensible au Climat (MBSC) et la territorialisation, en mobilisant les mécanismes de marché carbone de l'Article 6 de l'Accord de Paris et le fonds de réponse sur les pertes et préjudices comme leviers de financement additionnels. La mise en œuvre de la CDN 3.0 nécessite un financement global estimé à 16,94 milliards USD, dont environ 55,61 % dédiés à l'adaptation et 44,39 % à l'atténuation.



INTRODUCTION

Le Gouvernement du Niger présente sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) pour la période 2025-2035, conformément aux articles 4.2 et 4.11 de l'Accord de Paris, au paragraphe 24 de la décision 1/CP.21 et autres dispositions pertinentes de l'Accord.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris sur le climat, le Niger se fixe comme objectif de contribuer à la réduction des émissions globales des gaz à effet de serre tout en poursuivant son développement socioéconomique sobre en carbone et résilient aux effets néfastes des changements climatiques. Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, en particulier l'Objectif de Développement Durable n° 13, relatif à la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions. Ainsi, le pays a soumis quatre Communications Nationales (CNI-2000, SCN-2009, TCN-2016, QCN-2024), Un rapport Biennal Actualisé (RBA-2022), un Rapport Biennal de Transparence (RBT-2024), une communication sur l'adaptation (AdCom-2025), une Contribution Prévue Déterminée au niveau National faisant office de première CDN (2015) et une CDN révisée (2021). D'une contribution à l'autre, l'ambition nationale d'atténuation s'est progressivement renforcée, passant de 29,8 % (première CDN) à 35 % (CDN 2.0, 2021), pour atteindre 51,2 % à l'horizon 2035 dans la présente CDN 3.0.

L'état des lieux de la mise en œuvre de la CDN 2.0 a montré une réduction de (-) 37 778,65 ktCO₂e dans le secteur AFAT sur la période 2021-2025 pour une cible de (-) 204 198,08 ktCO₂e à l'horizon 2030, soit 18,50 %. Les réductions du secteur de l'Energie sont de l'ordre de 2 999,53 ktCO₂e sur la même période pour une cible de 5 324,32 ktCO₂e, soit 56,34 %. Des progrès notables en matière de mobilisation financière et de coopération internationale sont enregistrés. Cependant, cet état des lieux met en évidence la nécessité de renforcer l'appropriation nationale de la CDN à tous les niveaux et la participation du secteur privé et financier, des institutions de recherche et formation. Il souligne aussi le besoin de consolider les capacités institutionnelles et de mieux intégrer les dimensions transversales notamment le genre, les enfants et les jeunes, l'inclusion sociale, la transition juste et les nexus intersectoriels.

Aussi, sur la période 2021-2025, 69 projets et programmes climatiques ont été mis en œuvre, représentant 5,442 milliards USD pour un besoin total estimé à 9,908 milliards USD pour la période 2021-2030 soit 54,92% (MEH/A, 2025a).

Le Niger s'est engagé à renforcer progressivement son ambition climatique à travers ses CDN. C'est dans cette perspective que le pays élabore sa troisième CDN, en tenant compte des conclusions du premier Bilan Mondial adopté lors de la COP 28 en 2023. En effet, le 1^{er} bilan mondial appelle les Parties à accélérer la transition énergétique mondiale, notamment en contribuant à l'objectif collectif de triplement des capacités mondiales d'énergie renouvelable et de doublement du taux moyen annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030. Il prône l'utilisation rationnelle des combustibles fossiles, afin de maintenir à portée l'objectif de limitation du réchauffement mondial à 1,5 °C.

La CDN 3.0 couvre les secteurs AFAT, Energie et Déchets ainsi que les gaz à effet de serre suivants : CO₂, CH₄, N₂O. Elle s'inscrit dans une trajectoire compatible avec l'objectif de 1,5 °C en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC-2050).

Le processus d'élaboration de cette CDN 3.0 vise à consolider une ambition accrue, intégrée et alignée sur les priorités nationales de développement durable. L'approche adoptée intègre une dimension transversale fondée sur quatre nexus, retenus en raison de leur pertinence directe au regard du contexte et des circonstances nationales du Niger, particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique et confronté à des défis imbriqués de sécurité, de mobilité des populations, de pression démographique et d'accès aux services de base. Ces quatre nexus sont les suivants : i) Climat & Paix & Sécurité ; ii) Migration & Environnement & Changement Climatique ; iii) Genre & Santé & Changement Climatique ; et iv) Déchets & Emplois Verts & Transition Juste. Elle intègre également la prise en compte du secteur Eau-Hygiène et Assainissement (EHA), l'implication des enfants et des jeunes, du secteur privé et le Marché Carbone basé sur les engagements du Niger relatifs à l'Article 6 de l'AP. Cette approche vise à assurer une cohérence intersectorielle accrue, à maximiser les co-bénéfices et à inscrire l'action climatique dans une perspective intégrée de développement durable et de stabilité.

Les nouvelles ambitions de la CDN 3.0 découlant de ce processus itératif, participatif et inclusif concernent les domaines de l'adaptation et de l'atténuation ainsi que les moyens de mise en œuvre. Au-delà de l'atténuation, cette CDN 3.0 place l'adaptation au cœur de la réponse climatique du Niger, à travers un portefeuille sectoriel couvrant l'Agriculture, l'Élevage, la Foresterie, les Zones Humides, les Ressources en eau, les Ressources Halieutiques, les Infrastructures routières et Bâtiments, la Santé, l'Éducation, l'Energie et les Déchets. Ainsi, l'adaptation constitue un levier essentiel pour protéger les acquis de développement et renforcer la résilience des systèmes socio-économiques et écologiques.

La CDN 3.0 est alignée au Programme de la Refondation de la République (PRR) et est en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC, 2050), le Plan National d'Adaptation (PNA, 2035), le Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT, 2014-2029), le Compact Énergétique National (2030), la stratégie Nationale d'accès à l'Électricité (SNAE, 2035), la Stratégie Nationale des Transports (SNT, 2025) et la Stratégie Nationale d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A, 2035) en vue d'amorcer une transition vers une économie sobre en carbone et plus résiliente aux impacts néfastes du changement climatique.

La mise en œuvre de la CDN 3.0 nécessite la mobilisation des mécanismes nationaux et la contribution financière des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Son suivi est renforcé à travers le cadre de transparence renforcé, mais aussi le Marquage Budgétaire Sensible au Climat (MBSC) dans les secteurs : Energie, Agriculture, Hydraulique, Élevage, Environnement, Transport, Urbanisme, Population.

Depuis 2019, à l'instar des autres pays Parties à la CCNUCC, le Niger révisé et renforce sa CDN. Cette révision est conduite sous le leadership du Ministère en charge de l'Environnement en partenariat avec les structures intervenant dans les secteurs prioritaires de la CDN. Il s'agit des ministères sectoriels, des institutions de recherche et de formation et des Organisations de la Société Civile fédérés au sein du Comité Technique National et du Comité d'orientation politique de la mise en œuvre de la CDN.



I. INFORMATIONS NECESSAIRES A LA CLARTE, LA TRANSPARENCE ET LA COMPREHENSION DE LA CDN 3.0

Les Informations nécessaires à la clarté, la transparence et la compréhension de la CDN 3.0 sont consignées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Informations nécessaires à la clarté, la transparence et la compréhension de la CDN 3.0

I. Informations quantifiées sur le point de référence, y compris le cas échéant, une année de base	
a. Année(s) de référence, année(s) de base, période(s) de référence ou autre(s) point(s) de départ	Année de base : 2014. Période de mise en œuvre : 2025-2035. Point de départ (Baseline) : Scénario BAU.
b. Informations quantifiables sur les indicateurs de référence, leurs valeurs dans la ou les année(s) de référence, année(s) de base, période(s) de référence ou autre(s) point(s) de départ et, le cas échéant, dans l'année cible	Indicateur de référence retenu est le niveau d'émissions nettes de GES. L'année de base est 2014¹ avec des émissions nettes évaluée à 433,70 ktCO₂e. Le point de départ des projections est le scénario de référence avec des émissions estimées à 13 237,71 ktCO₂e en 2025, 17 126,88 ktCO₂e en 2030 et 22 278 ktCO₂e en 2035. L'année cible de la contribution est 2030 et 2035, avec un niveau de réduction des émissions estimée respectivement à 6 805,38 ktCO₂e (39,7%) et 11 414,03 ktCO₂e (51,2%) dans le scénario d'atténuation.
c. Pour les stratégies, plans et actions visés au paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris, où les politiques et mesures en tant qu'éléments de contributions déterminées au niveau national lorsque le paragraphe 1 (b) ci-dessus n'est pas applicable, les Parties doivent fournir d'autres informations pertinentes	La CDN3.0 du Niger repose sur un ensemble de Politiques, Actions et Mesures (PAMs) mises en œuvre dans les secteurs clés, notamment l'Energie, l'Agriculture, la Foresterie et Autres Affectations des Terres, ainsi que les Déchets. Ces mesures incluent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, la promotion de la régénération naturelle assistée, la gestion durable des terres, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la gestion durable des déchets.

¹ Le Niger maintient 2014 comme année de base de la CDN3.0 afin d'assurer la cohérence méthodologique, la continuité des séries d'émissions recalculées (1990-2022) dans le BTRI et la comparabilité des engagements climatiques entre la CDN2.0 et la CDN3.0 conformément aux lignes directrices du GIEC et au Cadre de transparence renforcé.

d. Cible par rapport à l'indicateur de référence, exprimée numériquement, par exemple, en pourcentage ou en quantité de réductions	Le Niger vise une réduction globale des émissions de 39,7% (6 805,38 ktCO ₂ e) en 2030 puis 51,2 % (11 414,03 ktCO ₂ e) à l'horizon 2035 par rapport au scénario de référence, grâce à la mise en œuvre des Politiques, Actions et Mesures (PAMs) dans les secteurs clés. Cet objectif se décline en une composante inconditionnelle de 13 %, mobilisée sur ressources propres, la composante conditionnelle permettant de porter l'ambition totale à 51,2 % à l'horizon 2035, sous réserve de la mobilisation de l'appui international requis.
e. Informations sur les sources de données utilisées pour quantifier le (s) point (s) de référence	Les données utilisées pour quantifier les points de référence de la CDN 3.0 du Niger proviennent de sources nationales et internationales. Au niveau national, les principales sources incluent le Rapport d'Inventaire National (RIN) des GES du BTRI, le BTRI soumis en mars 2025, et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) en 2025. Les données sectorielles sont également issues des Ministères techniques. Les données démographiques et macroéconomiques sont fournies par l'Institut National de la Statistique (INS). Ces données nationales sont complétées par des sources internationales reconnues, notamment FAOSTAT pour les données agricoles et forestières, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) pour les statistiques énergétiques, la Banque mondiale pour les indicateurs macroéconomiques et démographiques, ainsi que la base de données des facteurs d'émission du GIEC (IPCC EFDB) pour les facteurs d'émission par défaut.
f. Informations sur les circonstances dans lesquelles le pays Partie peut mettre à jour les valeurs des indicateurs de référence	Les valeurs des indicateurs de référence de la CDN3.0 du Niger peuvent être mises à jour dans le cadre des processus de révisions des statistiques sectorielles, de la publication de nouveaux Rapports d'Inventaire National des GES (RIN) ou de Rapports Biennaux de Transparence (BTR), ainsi que les Lignes Directrices du GIEC.
2. Délais et/ou délais de mise en œuvre	
a. Calendrier et/ou période de mise en œuvre, y compris les dates de début et de fin, conformément à toute autre décision pertinente adoptée par la CMA	La mise en œuvre de la CDN 3.0 couvre la période 2025-2035.
b. Qu'il s'agisse d'un objectif annuel ou pluriannuel, selon le cas	L'objectif de la CDN 3.0 du Niger est pluriannuel, couvrant la période de mise en œuvre 2025-2035. Afin d'opérationnaliser cet objectif, des cibles annuelles indicatives de réduction seront définies, y compris lors de la prochaine révision du Cadre de Mise en Œuvre et du Plan d'Investissement Climat de la CDN 3.0.
3. Périmètre et couverture	
a. Description générale de l'objectif d'atténuation	L'objectif d'atténuation du Niger est de réduire ses émissions de GES de manière progressive, en visant une réduction de 39,70% à l'horizon 2030 et 51,2 % à l'horizon 2035 par rapport au scénario BAU ; soit respectivement 6 805,38 ktCO ₂ e et 11 414,03 ktCO ₂ e de réduction des émissions de GES.

b. Secteurs, gaz, catégories et sous-catégories couverts par la contribution déterminée au niveau national, y compris, le cas échéant, conformément aux lignes directrices du GIEC	Secteurs couverts : Energie ; AFAT et Déchets. Gaz couverts : CO₂, CH₄, et N₂O. Catégories couvertes : Industries de l'Energie, Industries & construction ; Transport, Résidentiel ; Commercial & Institutionnel ; Agriculture/Forêt/Pêche ; Émissions fugitives ; Fermentation entérique ; Gestion du fumier ; Gestion des sols ; Utilisation des Terres et Foresterie ; Élimination des déchets solides ; Traitement et rejets des eaux usées ; Incinération et brûlage des déchets solides.
c. Comment le pays Partie a tenu compte des paragraphes 31 c) et d) de la Décision 1/CP.21	La CDN 3.0 du Niger prend en compte toutes les catégories et sous catégories incluses dans la CDN 2.0. En plus, pour rehausser l'ambition climatique du pays, trois catégories relatives au secteur des déchets ont été intégrées dans cette CDN 3.0. Il s'agit de : (i) Élimination des déchets solides ; (ii) Traitement et rejets des eaux usées ; (iii) Incinération et brûlage des déchets solides. Aussi, le Niger accorde une attention particulière aux questions liées à EHA.
d. Co-avantages d'atténuation résultant des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique des Parties, y compris la description des projets, mesures et initiatives spécifiques des mesures d'adaptation et / ou des plans de diversification économique des Parties	Les mesures d'adaptation mises en œuvre génèrent des co-avantages d'atténuation à travers des initiatives spécifiques telles que la restauration des terres dégradées, l'utilisation du compost, le développement de systèmes agricoles intelligents, la promotion des cultures fourragères, l'intensification des systèmes d'élevage, ainsi que la régénération naturelle assistée, le reboisement, la gestion durable des forêts, la protection des bassins versants et la lutte contre l'ensablement. Ces mesures contribuent au renforcement des puits de carbone, à la réduction des émissions liées à la dégradation des terres et des écosystèmes, et soutiennent la diversification économique à travers le développement de chaînes de valeur et l'accès au financement.
4. Processus de planification	
a. Informations sur les processus de planification que le pays Partie a entrepris pour préparer sa CDN et, le cas échéant, sur les plans de mise en œuvre du pays Partie, y compris, le cas échéant :	
i. Arrangements institutionnels nationaux, participation du public et engagement avec les communautés locales et les peuples autochtones, d'une manière sensible au genre	Les acteurs intervenant dans le cadre de la CDN sont fédérés à travers deux comités : (i) le Comité d'Orientation Politique (COP) et (ii) le Comité Technique National (CTN) chargé de la coordination, du suivi et de la mise en œuvre de la CDN, mis en place respectivement par les Arrêtés n°0249/MHA/E/SG/DGEDD/DRR/ACC/DL du 14 Novembre 2024 et n°0246/MHA/E/SG/DGEDD/DRR/ACC/DL du 13 Novembre 2024. Ces acteurs proviennent des Ministères techniques, des Organisations de la Société Civile, des institutions de formation et de recherche et du secteur privé. Le processus a veillé à une participation inclusive et sensible au genre, associant notamment les femmes, les jeunes et les enfants par l'entremise de leurs organisations et les points focaux Genre des Ministères sectoriels.

ii. Questions contextuelles, y compris, entre autres, le cas échéant :	Le Niger, pays sahélien fortement exposé aux effets des changements climatiques, fait face à des défis conjoints d'ordre climatique, sécuritaire et socio-économique qui affectent la résilience de ses populations et de ses systèmes productifs. Dans ce contexte, les autorités nationales placent la souveraineté, la sécurité et le développement durable au cœur des priorités, en considérant l'action climatique comme un levier stratégique pour renforcer l'autonomie nationale, préserver les ressources naturelles et améliorer les conditions de vie des populations. La présente CDN 3.0 reflète ainsi ces orientations en intégrant les impératifs d'adaptation et d'atténuation, tout en tenant compte des capacités nationales et en soulignant l'importance d'un soutien international adapté, respectueux des priorités et des choix souverains du pays. Compte tenu de son exposition aux événements climatiques extrêmes, le Niger accorde une attention particulière à la prévention, à la réduction et à la prise en compte des pertes et préjudices, ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophes (RRC).
ii. (a) Les circonstances nationales, telles que la géographie, le climat, l'économie, le développement durable et l'élimination de la pauvreté,	Géographie : pays sahélien avec une superficie de 1 267 000 Km². Climat : Précipitations annuelles variant de 10 mm dans les zones désertiques du nord (Bilma) à plus de 800 mm dans le sud (Gaya). Les records des températures enregistrées sont de -2,5 °C (observé en 2005 à Bilma) pour les températures minimales et de 49 °C (observé en 2016 à Diffa) pour les températures maximales (CNEDD, 2023). Démographie : population estimée à 27 522 750 habitants en 2025 (dont 53,3 % des femmes) avec un taux de croissance de 3,8 % par an, une extrême jeunesse (55,3 % de la population a moins de 18 ans) et une forte ruralité avec 83,94 % de la population vivant en milieu rural (INS, 2026). Économie : Taux de croissance de 8,3% en 2024 contre 2,6% en 2023. Le PIB nominal est de 10 283,1 milliards de FCFA en 2023 à 11 963,06 milliards de FCFA en 2024 (MEF, 2026).
ii. (b) Meilleures pratiques et expériences liées à la préparation de la CDN	Les meilleures pratiques et expériences comprennent : (i) l'inclusion de toutes les parties prenantes à travers les comités (COP et CTN) ; (ii) les consultations nationales ; (iii) la validation des livrables par le CTN ; (iv) la communication autour de la CDN ; (v) la synergie d'actions et des moyens ; (vi) le partage d'informations via le Club des partenaires sur le changement climatique ; (vii) la facilitation du cadre de mise en œuvre et (viii) le développement des études thématiques enrichissant le portefeuille national.
ii. (c) Autres aspirations et priorités contextuelles reconnues lors de l'adhésion à l'Accord de Paris	Lors de son adhésion à l'Accord de Paris, le Niger a pris en compte ses priorités nationales de développement et ses aspirations à long terme. Ces priorités, définies dans le PRR, notamment à travers l'axe 3 relatif au développement des bases de production pour la souveraineté économique. Le pays accorde également une importance particulière au renforcement de la résilience des communautés face aux chocs climatiques, à la lutte contre la désertification et à la gestion durable des terres. Le pays compte mobiliser les financements climatiques notamment ceux issus de la CCNUCC et de l'Accord de Paris et leurs mécanismes de financement. Le Niger s'engage, à travers la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), dans le renforcement de sa planification tenant compte du climat, de la mise en place d'un cadre réglementaire pour la gestion des risques de catastrophe et la mise en œuvre des CDN.

b. Informations spécifiques applicables aux Parties, y compris les organisations d'intégration économique régionale et leurs États membres, qui sont parvenus à un accord pour agir conjointement en vertu du paragraphe 2 de l'Article 4 de l'Accord de Paris, y compris les Parties qui ont accepté d'agir conjointement et les termes de l'accord, conformément aux paragraphes 16 à 18 de l'Article 4 de l'Accord de Paris	Bien que le pays soit engagé dans des initiatives régionales telles que la Grande Muraille Verte (GMV), la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), Autorité de Développement intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG), Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), cette disposition ne s'applique pas au Niger, qui ne participe à aucun accord d'action conjointe au titre de l'Article 4, paragraphe 2 de l'Accord de Paris.
c. Comment le pays Partie préparant sa CDN a-t-il été informé par les résultats du bilan mondial, conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'Accord de Paris,	Le Niger a été informé des résultats du premier Bilan Mondial (COP28/CMA.5, Décision 1/CMA.5) notamment par les notifications du Secrétariat de la Convention. Il en a dûment tenu compte : la CDN 3.0 contribue à l'objectif collectif de triplement des capacités mondiales d'énergie renouvelable et de doublement du rythme annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030, et s'appuie sur les dernières données scientifiques, notamment celles du GIEC.
d. Chaque Partie ayant une CDN au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris qui consiste en des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique aboutissant à des co-avantages d'atténuation conformes au paragraphe 7 de l'article 4 de l'Accord de Paris à soumettre des informations, sur :	
i. Comment les conséquences économiques et sociales des mesures de réponse ont-elles été prises en compte dans le développement de la CDN,	Au terme de chaque campagne agrosylvopastorale, et sur la base des analyses de la situation alimentaire nutritionnelle et pastorale, le Gouvernement élabore un Plan National de Réponses à l'Insécurité Alimentaire, Nutritionnelle et pastorale (PNRIAN). Ces mesures/actions sous forme de Plans nationaux de réponses sont prises au niveau national pour le renforcement de la résilience des populations impactées par les événements climatiques extrêmes, notamment les sécheresses et les inondations.
ii. Projets, mesures et activités spécifiques à mettre en œuvre pour contribuer aux co-bénéfices d'atténuation, y compris des informations sur les plans d'adaptation qui produisent également des co-bénéfices d'atténuation, qui peuvent couvrir, mais sans s'y limiter, des secteurs clés, tels que l'énergie, les ressources en eau ressources, ressources côtières, établissements humains et planification urbaine, agriculture et foresterie ; et des actions de diversification économique, qui peuvent couvrir, mais sans s'y limiter, des secteurs tels que la fabrication et l'industrie, l'énergie et les mines, les transports et les communications, la construction, le tourisme, l'immobilier, l'agriculture et la pêche,	Le Niger envisage de mettre en œuvre des projets, mesures et activités visant à générer des co-bénéfices en matière d'atténuation et d'adaptation, conformément aux priorités définies dans les cadres stratégiques climatiques. Ainsi, dans les secteurs prioritaires, les actions identifiées visent à renforcer la résilience des systèmes de production, des écosystèmes, des infrastructures des services sociaux de base tout en contribuant à la diversification des moyens de subsistance et à la réduction des émissions de GES.

5. Hypothèses et approches méthodologiques, y compris celles permettant d'estimer et de comptabiliser les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et, le cas échéant, les absorptions

a. Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre correspondant à la contribution déterminée au niveau national du pays Partie, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21 et aux orientations comptables adoptées par la CMA	La comptabilisation des émissions et absorptions anthropiques de GES repose sur l'utilisation des Lignes Directrices 2006 du GIEC et le raffinement 2019. Les approches méthodologiques appliquées incluent les méthodes de variation des stocks de carbone et d'estimation des gains et pertes pour le secteur des terres, ainsi que l'utilisation de facteurs d'émission par défaut du GIEC complétés, lorsque disponibles, par des données spécifiques nationales. Les hypothèses retenues reposent sur des données d'activités nationales, des bases de données crédibles internationales telles que celles de la FAO, ainsi que des méthodes d'extrapolation et d'interpolation pour combler les lacunes en données.
b. Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour rendre compte de la mise en œuvre des politiques et mesures ou stratégies dans la contribution déterminée au niveau national	Pour rendre compte de la mise en œuvre des politiques, actions et mesures de la CDN2.O, le Niger a retenu une approche d'évaluation sectorielle fondée sur les mêmes outils que ceux utilisés pour définir les cibles de la CDN, afin d'éviter les biais et les incertitudes liés à un changement méthodologique. Ainsi, dans le secteur AFAT, les impacts des PAMs ont été estimés à l'aide de l'outil EX-ACT, tandis que dans le secteur Énergie, l'évaluation a été réalisée avec l'outil GACMO. L'analyse repose sur les principes de transparence, exhaustivité, précision et comparabilité, et s'appuie sur : la description du secteur, la définition de l'échelle temporelle d'évaluation 2021-2024 correspondant à la première phase quinquennale de mise en œuvre de la CDN, l'identification des structures détentrices des données, la collecte des informations sur la base de tableurs Excel centrés sur les réalisations physiques des mesures, ainsi que des procédures d'AQ/CQ. Pour le secteur AFAT, l'évaluation intègre en outre le calibrage des données selon les PRG utilisés par l'outil et l'analyse du bilan carbone associé aux réalisations observées. Les hypothèses retenues sont notamment que les PAMs couvrent l'ensemble du territoire national avec des impacts variables selon les zones, que seules les réalisations physiques observées sur 2021-2024 sont prises en compte, et que la mise en œuvre effective des PAMs contribue au respect des engagements de réduction et/ou d'absorption de la CDN. Enfin, pour éviter le double comptage, chaque mesure a été reliée à des cibles et indicateurs sectoriels spécifiques, puis évaluée séparément avant agrégation au niveau du secteur concerné.
c. Le cas échéant, des informations sur la manière dont le pays Partie tiendra compte des méthodes et des orientations existantes au titre de la Convention pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques, conformément au paragraphe 14 de l'article 4 de l'Accord de Paris, le cas échéant	Le Niger prend en compte les méthodes et orientations existantes au titre de la Convention pour la comptabilisation des émissions et absorptions anthropiques de GES en s'appuyant sur les Lignes Directrices 2006 du GIEC, complétées par le raffinement 2019, utilisées dans l'élaboration de son inventaire national des GES. En outre, les principes de transparence, de cohérence, de comparabilité et d'exhaustivité sont appliqués dans la production des données et le suivi des progrès.

d. Méthodologies et paramètres utilisés par GIEC pour estimer les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre	Les calculs des émissions reposent sur l'utilisation des équations méthodologiques du GIEC applicables aux différents secteurs. Les paramètres, notamment les Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) utilisés proviennent du cinquième rapport du GIEC et facteurs d'émission utilisés sont principalement ceux par défaut du GIEC également, en raison de la disponibilité limitée de données spécifiques nationales, et sont appliqués de manière cohérente sur l'ensemble de la série temporelle. Les données d'activité proviennent de sources nationales complétées, le cas échéant, par des bases de données internationales, et sont intégrées dans un cadre d'assurance et de contrôle qualité garantissant la transparence, la cohérence, la comparabilité et l'exhaustivité des estimations.
e. Hypothèses, méthodologies et approches propres au secteur, à la catégorie ou à l'activité, conformément aux orientations du GIEC, le cas échéant, y compris, le cas échéant :	
i. Approche pour traiter les émissions et les absorptions subséquentes des perturbations naturelles sur les terres gérées	Le Niger ne met pas en œuvre d'approche spécifique pour isoler les émissions et absorptions subséquentes dues aux perturbations naturelles sur les terres gérées. Ces perturbations, principalement les feux de brousse et le surpâturage, sont intégrées dans les estimations globales du secteur UTCATF, conformément aux Lignes Directrices du GIEC. Les effets immédiats et subséquents sont ainsi reflétés dans les variations des stocks de carbone et les flux d'émissions/absorptions estimés sur la série temporelle.
ii. Approche utilisée pour tenir compte des émissions et des absorptions des produits ligneux récoltés	Au Niger, les produits ligneux récoltés (PLR) sont estimés à partir des données disponibles dans la base FAO, extrapolées sur l'ensemble de la série temporelle. Le pays n'exportant pas de PLR, les flux de carbone associés proviennent principalement du bois importé et de la gestion des résidus agricoles. En raison de la disponibilité limitée des données nationales, une approche simplifiée conforme aux Lignes Directrices du GIEC (Niveau I) a été appliquée.
iii. Approche utilisée pour traiter les effets de la structure des classes d'âge dans les forêts	Dans le cadre de l'inventaire national des GES, les effets de la structure des classes d'âge des forêts ne sont pas estimés explicitement. Toutefois, ils sont pris en compte de manière implicite à travers la stratification des terres forestières en différentes sous-catégories et l'utilisation des méthodes de variation des stocks de carbone et des approches gains et pertes conformément aux Lignes Directrices du GIEC. Cette approche permet de refléter les différences de croissance et de dynamique des peuplements forestiers selon leurs caractéristiques et leurs pratiques de gestion.
f. Autres hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comprendre la contribution déterminée au niveau national et, le cas échéant, estimer les émissions et absorptions correspondantes, notamment :	
i. Comment les indicateurs de référence, les niveaux de référence et / ou les niveaux de référence, y compris, le cas échéant, les niveaux de référence spécifiques au secteur, à la catégorie ou à l'activité, sont construits, y compris, par exemple, les paramètres clés, les hypothèses, les définitions, méthodologies, sources de données et modèles utilisés	Construction des niveaux de références : L'outil GACMO (version 2.3)², en complément des méthodes du GIEC ; Lignes Directrices 2006/2019 du GIEC ; Outils : logiciel IPCC version 2.92. Source des données : i) sources nationales (INS, SIE-Niger), SE/CNEDD et les ministères sectoriels ; ii) sources internationales (FAO, BM, BAD, etc.).

2. version of the tool has been developed under the Initiative for Climate Action Transparency (ICAT)

ii. Pour les Parties dont les contributions déterminées au niveau national contiennent des éléments autres que les gaz à effet de serre, des informations sur les hypothèses et les approches méthodologiques utilisées en relation avec ces éléments, le cas échéant	NA
iii. Pour les forceurs climatiques inclus dans les contributions déterminées au niveau national non couvertes par les Lignes Directrices du GIEC, des informations sur la manière dont les forceurs climatiques sont estimés	La CDN 3.0 du Niger ne prend pas en compte de forceurs climatiques non couverts par les Lignes Directrices du GIEC. Les estimations des émissions et absorptions de GES reposent exclusivement sur les gaz et catégories définis par le GIEC, conformément aux Lignes Directrices 2006 complétées par le raffinement 2019. Par conséquent, cette disposition n'est pas applicable.
iv. Informations techniques complémentaires, si nécessaire	NA
g. L'intention d'utiliser la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, le cas échéant	La CDN 3.0 du Niger envisage le recours à la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris afin de renforcer la mise en œuvre de ses actions d'atténuation et de mobiliser des ressources additionnelles. Le pays pourrait notamment participer aux approches coopératives prévues à l'article 6.2 à travers le transfert international de résultats d'atténuation (ITMOs), ainsi qu'au mécanisme de développement durable de l'article 6.4, en valorisant des PAM bancables.
6. Comment le pays Partie considère que sa CDN est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale ?	
a. Comment le pays Partie considère que sa CDN est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale	La CDN 3.0 fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 51,2 % à l'horizon 2035 contre 39,7% en 2030. Elle s'inscrit aussi dans une vision de long terme en contribuant à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone visant une réduction de 96 % d'ici 2050. Elle est également juste en reflétant les circonstances nationales d'un pays fortement vulnérable en s'alignant sur les priorités de développement définies dans le PRR.
b. Les considérations d'équité, y compris la réflexion sur l'équité	La CDN 3.0 du Niger prend en compte les considérations d'équité en s'appuyant sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, à la lumière de ses circonstances nationales. En effet, en tant que pays à faible contribution aux émissions mondiales de GES, le Niger propose un niveau d'ambition proportionné à ses capacités nationales et compatibles avec ses priorités de développement, notamment la réduction de la pauvreté, l'accès universel à l'énergie et le renforcement de la résilience des populations.
c. Comment le pays Partie a traité le paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris,	La précédente CDN couvrait les secteurs Energie et AFAT. Quant à la CDN 3.0, elle élargit son champ d'action en intégrant le secteur Déchets, traduisant ainsi une approche plus globale et multisectorielle de l'atténuation. Cette extension sectorielle, combinée à un objectif renforcé progressif de réduction des émissions de 39,7% à l'horizon 2030 puis 51,2 % à l'horizon 2035, illustre une ambition accrue et une meilleure prise en compte des sources d'émissions nationales. En alignant ces efforts sur ses priorités de développement et ses capacités nationales, le Niger respecte ainsi le principe de progression et d'ambition croissante.

d. Comment le pays Partie a traité le paragraphe 4 de l'article 4 de l'Accord de Paris	La CDN 3.0 du Niger s'inscrit dans le cadre du paragraphe 4 de l'article 4 de l'Accord de Paris, en définissant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre adapté à ses capacités nationales, en tant que pays en développement à faibles émissions mais fortement vulnérable. Cet objectif repose sur une trajectoire pluriannuelle couvrant la période 2025-2035, avec des réductions de 39,7 % en 2030 et 51,2 % en 2035, par rapport au scénario de référence. Il est structuré en contributions inconditionnelles et conditionnelles, ces dernières dépendant du soutien international, conformément à l'article 4.4 de l'Accord de Paris.
e. Comment le pays Partie a traité le paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris	Le Niger s'est doté d'une stratégie nationale bas carbone à long terme visant une réduction de 96 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, couvrant les secteurs de l'énergie, AFAT, déchets, procédés industriels et utilisation des produits (PIUP), illustrant ainsi la mise en œuvre d'une planification climatique adaptée et progressive conformément aux dispositions de l'article 4.6.
7. Comment la CDN contribue à la réalisation des objectifs de la Convention tels qu'énoncés à son article 2 ?	
a. Comment la CDN contribue à atteindre l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2	La CDN 3.0 contribue à l'atteinte de l'objectif de la Convention à travers une réduction progressive de 39,7% en 2030 et 51,2 % l'horizon 2035. En parallèle, l'intégration des priorités de développement durable, de sécurité alimentaire et de résilience des populations permet de renforcer davantage l'action climatique et le développement socio-économique.
b. Comment la CDN contribue à la réalisation de l'article 2, paragraphe 1 a), et de l'article 4, paragraphe 1, de l'Accord de Paris	La CDN 3.0 du Niger contribue à la réalisation des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris sur le climat en orientant le pays vers une trajectoire de développement à faibles émissions de GES. Cet engagement se traduit à travers un objectif quantifié de réduction des émissions de GES à l'horizon 2035.



II. PRIORITES NATIONALES

Vision du Niger en matière de changement climatique :

« À l'horizon 2050, le Niger ambitionne de bâtir une société climato-résiliente, inclusive et prospère, capable de transformer les défis climatiques en opportunités de développement durable grâce à une trajectoire de développement sobre en carbone ».

Les priorités nationales de développement du Niger, telles que définies dans le Programme de la Refondation de la République (PRR, 2025-2029), mettent un accent particulier sur le développement des bases de production en lien avec la résilience climatique et la souveraineté économique. Cette orientation stratégique, qui concerne la majorité des investissements publics, vise à renforcer les secteurs clés notamment l'agriculture, l'élevage et les infrastructures fortement exposés aux effets des changements climatiques. Dans ce cadre, les actions portent sur la promotion d'une agriculture résiliente, la gestion durable des ressources naturelles, le développement des énergies renouvelables et l'amélioration des infrastructures productives. Ces priorités constituent également des domaines majeurs de besoins en financement climatique afin de soutenir l'adaptation et réduire la vulnérabilité des systèmes de production.

Par ailleurs, le Niger accorde une importance particulière au renforcement du capital humain, de la gouvernance et de la cohésion sociale, trois conditions indispensables à une mise en œuvre efficace des politiques et stratégies de développement en général, et des politiques climatiques en particulier. Les priorités incluent l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement), le renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que la promotion de l'emploi des jeunes et de l'entrepreneuriat vert.

2.1. Stratégies de Mobilisation de Financement et d'Investissement

La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre effective de la CDN 3.0 repose sur une approche intégrée combinant des sources de financements publics, internationaux et privés.

Au niveau national, le budget de l'État s'oriente progressivement vers des investissements bas-carbone et résilients. Aussi, le pays renforcera sa capacité d'accès aux mécanismes internationaux de financement climatique, notamment le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds pour l'Environnement

Mondial, le Fonds d'Adaptation, le Fonds pour les Pays les Moins Avancés et le Fonds sur les Pertes et Préjudices entre autres.

Le Niger entend mobiliser de manière accrue les financements privés nationaux et internationaux afin de soutenir la mise en œuvre de sa CDN 3.0 à travers un portefeuille de projets climatiques bancaables dans les secteurs et sous-secteurs prioritaires, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'agriculture résiliente, la gestion durable des Terres, les ressources en eau et la gestion des déchets. Le pays entend également tirer parti des opportunités offertes par les mécanismes de Marché Carbone, en particulier dans le cadre de l'Article 6 de l'Accord de Paris (articles 6.2 et 6.4), à travers la mobilisation d'unités de réduction d'émissions transférables (ITMO) et le développement de projets générant des crédits carbone certifiés.

En outre, le pays compte renforcer la diplomatie environnementale de plaidoyer et de mobilisation de ressources financières sur le plan international avec l'accompagnement d'un partenaire au développement stratégique.

Enfin, le Niger envisage la mise en place d'un guichet climat dédié au financement climatique local afin de faciliter l'accès des collectivités territoriales au financement vert et aux mécanismes internationaux liés au climat. Dans le prolongement de cette démarche, et à l'instar de la dynamique internationale de constitution et d'opérationnalisation des plateformes pays (country platforms) engagée lors de la COP 30 avec l'appui du Programme de Préparation (Readiness) du Fonds Vert pour le Climat, le Niger entend mettre en place sa propre plateforme pays pour le financement du climat et de la nature. Conçue comme un guichet unique, cette plateforme aura pour vocation de traduire les priorités de la CDN 3.0 en portefeuilles de projets bancaables, de coordonner les partenaires techniques et financiers, publics comme privés, et de réduire la fragmentation des appuis en matière de financement climatique.

Le Tableau 2 présente les différents sources et canaux de financement que le Niger compte mobiliser pour la mise en œuvre de la CDN 3.0.

Tableau 2 : Sources et mécanismes de financement de mise en œuvre de la CDN3.0

Type de source	Canal / Instrument	Acteurs potentiels concernés
Financement public national	Budget de l'État, fonds d'affectation spéciale, fiscalité environnementale (taxes vertes, redevances carbone), Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie, Fonds national pour l'environnement (FNE).	Ministères sectoriels, collectivités territoriales, OSC, ANFICT, FONAP, etc.
Financement international multilatéral	Fonds climat internationaux, prêts concessionnels, dons, assistance technique.	FVC, FEM, FA, FRLD, BM, BAD, BID, BOAD, BADEA, PNUE, PNUD, ONUDI, PAM, FAO, FIDA, GIZ, PAF-NDPC, ONU-Femmes, CCRS, UNICEF, OMS, FSA, ICAT, Fonds Mondial, etc.
Financement bilatéral	Coopérations bilatérales, appuis budgétaires, assistance technique, programmes conjoints.	Coopération Allemande, Pays Bas, Royaume-Uni, Japan International Coopération Agency, Coopération Luxembourgeoise, Coopération Belge, Coopération Nigéro-Turque, Coopération Nigéro-Algérienne, Coopération Nigéro-Marocaine etc.

Type de source	Canal / Instrument	Acteurs potentiels concernés
Financement privé et marchés	Investissements directs, obligations vertes, partenariats publics privés (PPP), financements bancaires.	BAGRI, BHN, SONIBANK, SONIDEP, Sinerghi Niger, SFI, SORAZ, CNPC-NP, etc.
Financement innovant	Mécanismes de Marché Carbone (Article 6), finance carbone volontaire, certificats verts, instruments digitaux (MRV, blockchain).	Développeurs de projets carbone, Plateformes internationales, acteurs du marché volontaire.

2.2. Alignement CDN-Budget National

L'alignement entre la CDN 3.0 et le budget de l'État constitue un levier essentiel pour assurer la mise en œuvre effective des engagements inconditionnels climatiques du Niger. Il vise à garantir que les priorités définies soient traduites en allocations budgétaires concrètes, cohérentes et traçables au sein des finances publiques. Cette convergence budgétaire assure une cohérence pluriannuelle entre les objectifs de la CDN 3.0 et les dépenses publiques, améliorant ainsi la lisibilité et le suivi des flux financiers climatiques. À cet effet, le Niger renforce l'intégration des objectifs climatiques dans les processus de planification et de budgétisation nationale, notamment à travers le Marquage Budgétaire Sensible au Climat (MBSC) dans les secteurs : Energie, Agriculture, Hydraulique, Élevage, Environnement, Transport, Urbanisme, Population.

A ce titre, le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs impliqués dans la planification, la budgétisation et le suivi des dépenses publiques est essentiel pour assurer un alignement effectif et durable entre la CDN et le budget de l'État. Cet alignement budgétaire de la CDN sera renforcé au niveau territorial à travers l'intégration progressive des dépenses climat dans le mécanisme de financement et de programmation de l'ANFICT au profit des collectivités territoriales.

2.3. Prise en compte de la dimension sociale

La CDN 3.0 du Niger, outre les actions de protection de l'environnement, intègre une dimension sociale essentielle qui met l'accent sur le bien-être des populations, la réduction des inégalités, l'iniquité et la protection des groupes vulnérables. Cette dimension repose sur des principes directeurs d'équité et d'inclusion sociale : l'égalité de genre, la participation des jeunes et des enfants, la justice territoriale, la création des emplois verts décents ainsi que la protection de la santé et du bien-être des populations.

Cette intégration de la dimension sociale a été faite à travers quatre leviers complémentaires :

- les nexus cruciaux : déchets, emplois verts et transition juste ; climat, paix et sécurité ; migration, environnement et changement climatique ; santé, genre et changement climatique ;
- l'approche territoriale de la CDN ;
- l'intégration des jeunes et des enfants ; et.
- la prise en compte du volet Eau, Hygiène et Assainissement (EHA/WASH).

Sur le plan de la mise en œuvre, la dimension sociale de la CDN 3.0 s'appuiera sur des consultations inclusives de l'ensemble des parties prenantes, sur des données désagrégées (notamment par sexe et par âge) et sur des indicateurs de suivi dédiés, permettant de mesurer la portée sociale des projets

et mesures de la CDN. Cette approche vise à transformer des engagements climatiques sectoriels en stratégies de développement intégrées, favorisant une transition juste.

2.3.1. Déchets, emplois verts et transition juste

Au Niger, le changement climatique menace des secteurs socioéconomiques majeurs souvent avec des pertes d'emplois et l'aggravation des inégalités qui nécessitent la prise en compte des actions inclusives et intégrées pour inverser la tendance. Le secteur des déchets occupe une place particulière dans cette dynamique : sa valorisation, collecte, tri, recyclage, compostage et récupération énergétique, conjugue réduction des émissions de méthane, amélioration du cadre de vie urbain et création d'emplois verts, en particulier pour les femmes et les jeunes largement présents dans les activités informelles de récupération. La CDN 3.0 entend structurer et professionnaliser ces filières afin de transformer ces emplois précaires en emplois décents. Le pays envisage l'accompagnement des travailleurs du secteur informel dans le cadre d'une transition juste respectueuse des principes de l'OIT. Ainsi six domaines de transition juste ont été identifiés pour la mise en œuvre de la CDN 3.0. Il s'agit de : (i) renforcement de la gouvernance et de la cohérence des politiques, (ii) développement du dialogue social, (iii) amélioration des conditions de travail, (iv) renforcement des compétences, (v) extension de la protection sociale et (vi) promotion de l'équité de genre.

2.3.2. Climat, paix et sécurité

En réponse aux défis sécuritaires et climatiques, le Nexus climat–paix–sécurité se révèle comme un levier pour faire face à la fragilisation du tissu social au Niger. Ce nexus fait apparaître que le véritable nœud analytique n'est pas seulement l'existence simultanée de chocs climatiques et de menaces sécuritaires, mais surtout la faiblesse de leur gouvernance intégrée. La CDN 3.0 intègre cette dimension à travers trois axes stratégiques :

- L'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles ;
- L'amélioration de la gestion des crises et catastrophes ; et
- L'intégration des liens climat, paix et sécurité dans les stratégies de prévention des conflits et les projets de développement.

2.3.3. Migration, Environnement et Changement Climatique

Les changements climatiques ont des impacts croissants sur les dynamiques migratoires, notamment en raison de la dégradation des terres, la désertification et la rareté des ressources en eau. Ces phénomènes accentuent la vulnérabilité des populations rurales au Niger et peuvent entraîner des déplacements internes ou transfrontaliers. A cela s'ajoute une pression supplémentaire sur les zones d'accueil, entraînant parfois de nouvelles dégradations environnementales ou des pressions sur les ressources disponibles.

Dans ce contexte, le Niger s'engage à intégrer la dimension de migrations durant la phase de mise en œuvre de sa CDN pour gérer les déplacements liés aux catastrophes climatiques (inondations, sécheresses). Les éléments clés retenus incluent la reconnaissance des migrants climatiques comme vulnérables, l'intégration de la mobilité dans les stratégies d'adaptation, et l'élaboration et la mise en œuvre de projets de résilience.

2.3.4. Santé, Genre et Changement Climatique

L'analyse croisée des données climatiques et sanitaires montre que les variations de température, d'humidité et de précipitations influencent fortement la distribution saisonnière des maladies climato sensibles au Niger. L'augmentation des maladies liées aux événements climatiques extrêmes impacte de manière différenciée les populations en particulier les femmes, les enfants et les groupes vulnérables.

L'intégration du nexus santé-genre-climat dans la présente CDN nécessite d'aligner les politiques de santé, de nutrition et d'égalité entre les sexes sur les politiques climatiques, en s'appuyant sur des données désagrégées, sur la participation effective des femmes et des jeunes aux instances de décision et sur des financements ciblés. Les éléments clés incluent la planification multisectorielle, le suivi des impacts santé-genre et la résilience alimentaire.

2.4. Territorialisation de la CDN

L'état des lieux de la mise en œuvre de la CDN 2.0 a montré que l'implication des collectivités décentralisées dans la mise en œuvre s'était limitée à des actions de vulgarisation du document dans les Chefs-lieux des Régions et certaines communes.

La territorialisation de la CDN 3.0 constituera un pilier central dans sa mise en œuvre. Elle repose sur la déclinaison des objectifs nationaux au niveau des régions et communes en tenant compte des spécificités locales. Des plans climatiques communaux seront élaborés, appuyés par un mécanisme de financement décentralisé et un dispositif de suivi-évaluation territorialisé. Cette approche permettra de renforcer l'efficacité, l'appropriation locale et l'impact des actions climatiques.

2.5. Intégration des enfants et des jeunes

Le Niger possède l'une des populations les plus jeunes au monde, avec environ 55,3 % de la population ayant moins de 18 ans, ce qui en fait un pays à très forte dépendance démographique représentant un défi majeur pour l'éducation, la santé et l'emploi. La vulnérabilité de cette frange de la population aux effets du changement climatique limite leur potentiel en matière de participation, d'innovation et d'entrepreneuriat.

Pour relever les défis de participation des jeunes dans les processus de formulation de la CDN, l'accent a été mis sur leur implication dans l'identification des mesures d'adaptation et atténuation au changement climatique. L'intégration de l'éducation environnementale à tous les niveaux scolaires, l'institutionnalisation de la participation des jeunes à l'élaboration des politiques, la mise en place d'infrastructures scolaires et systèmes de santé résilients au climat, et le développement de projets d'adaptation initié par les jeunes visent à protéger les enfants, jeunes, garantir une approche inclusive et améliorer la gouvernance climatique.

La prise en compte des enfants et des jeunes dans la formulation de la CDN 3.0 a renforcé l'ambition climatique, l'équité intergénérationnelle, et une meilleure durabilité des actions. En tant qu'acteurs clés du développement futur du pays, les enfants et les jeunes constituent un levier majeur pour l'innovation, l'adoption de modes de production et de consommation durables, ainsi que pour la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques au sein des communautés.

2.6. Prise en compte du volet Eau, Hygiène et Assainissement

Le Niger dispose déjà de deux documents stratégiques (PANGIRE et PROSEHA) dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement qui prennent en compte la dimension climatique. En effet, le PANGIRE est un outil de planification des actions prioritaires du secteur dont la mise en œuvre est indispensable pour le développement durable et la gestion coordonnée de l'eau en vue de lutter contre la pauvreté, préserver l'environnement, améliorer la résilience des populations et des écosystèmes, promouvoir le développement socio-économique et conserver la ressource pour les générations futures. Il constitue aussi une réponse aux recommandations des différentes conférences internationales auxquelles le Niger a adhéré. Sa mise en œuvre repose sur une série de quarante (40) actions structurées en quatre (4) composantes, dont une composante dédiée à la préservation de l'environnement et au renforcement de la résilience climatique. Parallèlement, le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA), aligné sur l'ODD 6, organise l'action sectorielle autour de cinq sous-programmes, dont un **sous-programme Assainissement** porté par des instruments opérationnels tels que la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHNA) et la Feuille de Route pour un Niger FDAL (Fin de la Défécation à l'Air Libre) à l'horizon 2030.

Ces deux cadres constituent des acquis normatifs et opérationnels réels, ils établissent une gouvernance sectorielle déjà en place (dispositifs de pilotage, indicateurs de suivi, mécanismes de financement), des cibles chiffrées d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et une intégration de la dimension climatique dans le sous-secteur de l'eau. Ainsi, sur le volet EHA/WASH, la CDN 3.0 s'inscrit en continuité de ces engagements, avec pour valeur ajoutée spécifique d'aligner plus étroitement ces politiques sectorielles avec la stratégie climatique nationale, de renforcer la résilience des infrastructures hydrauliques et d'assainissement face aux impacts du changement climatique (stress hydrique, inondations, dégradation de la qualité de l'eau), et de sécuriser un financement climatique complémentaire pour la pérennisation de ces investissements.

2.7. Prise en compte de la Réduction de Risques de Catastrophes (RRC) climatiques dans les projets/programmes d'adaptation

Les projets/programmes d'adaptation identifiés dans le cadre de la CDN 3.0 et les interventions de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) seront suivis de manière complémentaire afin de répondre aux différents niveaux de risques climatiques. Les actions d'adaptation cibleront en priorité la réduction des vulnérabilités structurelles à moyen et long terme, notamment à travers la gestion durable des ressources naturelles, le renforcement de la résilience des systèmes de production, des communautés et des écosystèmes. Aussi, les interventions de RRC porteront sur la gestion des risques immédiats liés aux événements climatiques extrêmes, à travers des mesures de prévention, de préparation et de réponse matérialisées dans les plans de contingence et de réponses multi-risques.

2.8. Processus de développement de la CDN 3.0

2.8.1. Principes directeurs du processus

Le processus d'élaboration de la CDN 3.0 du Niger est conduit selon les principes directeurs suivants :

- **Alignement stratégique** : cohérence avec les politiques et stratégies nationales (PRR, SNBC, PNA, etc) et avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- **Appropriation nationale** : processus porté par les institutions nationales, sous le leadership du Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MEH/A) et la coordination du Comité Technique National ;
- **Approche participative et inclusive** : implication de l'ensemble des parties prenantes, institutions publiques, institutions de recherche et de formation, secteur privé, organisations de la Société Civile, collectivités territoriales, les organisations des enfants et jeunes et des femmes ;
- **Données robustes et transparence** : recours aux données actualisées (Communications Nationales, RBT, état des lieux de la CDN 2.0) et au système de suivi, notification et vérification (MRV).

2.8.2. Description du processus

Le processus de développement de la CDN 3.0 s'est déroulé en deux (2) phases complémentaires : **la préparation de la révision et le rehaussement des ambitions**.

La phase préparatoire a capitalisé les acquis de la mise en œuvre de la CDN 2.0 pour orienter la révision avec l'implication des parties prenantes membres du Comité Technique National. Elle comprend : i) la demande pays, ii) le lancement officiel du processus, iii) la conduite de l'état des lieux de la mise en œuvre de la CDN 2.0, iv) l'élaboration de la feuille de route de la formulation de la CDN 3.0, et enfin v) les ateliers de consultation des parties prenantes.

Le rehaussement de l'ambition s'est fait à travers l'élargissement de la portée de l'objectif par l'intégration du secteur des Déchets, le rehaussement des cibles dans tous les secteurs de la CDN, le renforcement des mesures d'adaptation à co-bénéfices atténuation et la définition d'un objectif quantifié pluriannuel progressif de 39,7% de réduction en 2030 et 51,2 % à l'horizon 2035.



III. ATTENUATION DES EMISSIONS DE GES

Les objectifs d'atténuation de la CDN 3.0 sont définis par rapport à un scénario de référence correspondant à l'évolution projetée des émissions selon le « *Cours Normal des Affaires* » (CNA) d'ici à 2035, en prenant 2014 comme année de référence.

Le Niger intègre l'atténuation des émissions de GES comme un levier de transition vers une économie sobre en carbone, porteur de co-bénéfices en matière d'accès à l'énergie, de gestion durable des terres et de création d'emplois, en cohérence avec ses priorités de développement, malgré sa forte vulnérabilité face aux changements climatiques. L'approche retenue repose sur une analyse prospective des émissions à partir d'un scénario de référence, permettant d'évaluer les dynamiques sectorielles³ et d'identifier des options de réduction adaptées aux réalités nationales. Les efforts d'atténuation sont ainsi structurés autour d'actions réalisables sur les ressources nationales et d'autres dépendantes de l'appui international, avec l'objectif de concilier réduction des émissions et autres co-bénéfices environnementales, sociales et économiques durables.

3.1. Scénarii

Dans le cadre de la CDN 3.0, les scénarii BAU et atténuation ont été définis à travers l'outil GACMO⁴ à partir des tendances historiques observées des émissions de GES sur la période 1990-2022, des projections macroéconomiques et démographiques, des politiques et pratiques sectorielles existantes ainsi que des Politiques, Actions et Mesures (PAMs) d'atténuation des émissions de GES définies dans les secteurs de la CDN 3.0. Ils s'appuient aussi sur les dynamiques attendues de croissance économique, d'urbanisation, de demande énergétique et d'évolution de l'usage des terres à l'horizon 2035, afin de refléter au mieux les conditions réelles de développement du pays.

La Figure 1 présente les résultats de ces scénarios. En effet, sans la mise en œuvre des PAMs, les émissions nettes qui étaient de 433,70 ktCO₂e en 2014 (année de base) passeront à 17 126,88 ktCO₂e en 2030 puis 22 278,00 ktCO₂e en 2035, soit un Taux de Croissance Moyen Annuel de 5,35%.

3. Il s'agit de l'Energie, Agriculture / Elevage, Foresterie, Déchets, Industrie.

4. Version 2.3 développée avec la contribution de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT)

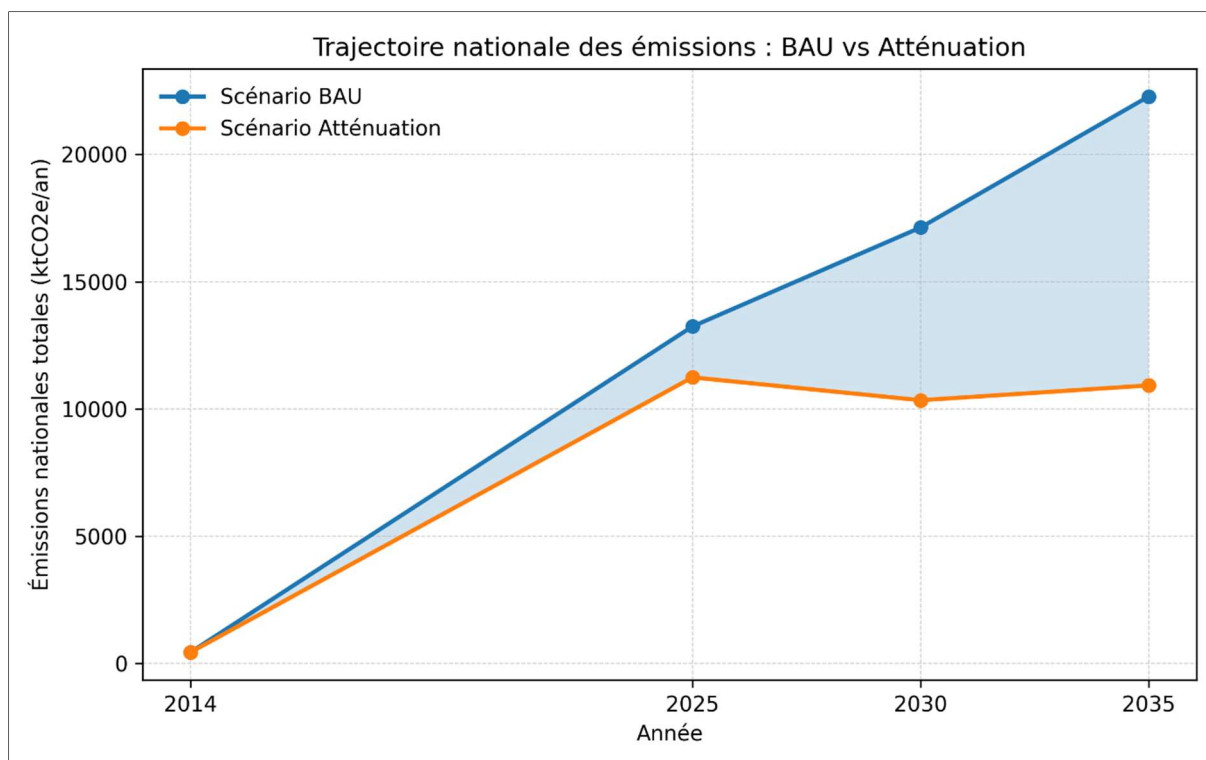


Figure 1 : Scénario d'Atténuation comparé au scénario BAU

Le secteur de l'Energie reste dominant dans le scénario BAU, avec une contribution de 50,7% (11 284,71 ktCO₂e) des émissions à l'horizon 2035, suivi du secteur AFAT avec 34,6% (7 698,33 ktCO₂e) de contribution et enfin le secteur Déchets avec 14,8% (3 294,96 ktCO₂e) de contribution.

Parallèlement, la trajectoire nationale d'atténuation (Figure 1) montre un écart par rapport au scénario de référence (BAU) à partir de 2025, en lien avec la mise en œuvre des politiques, mesures et investissements d'atténuation. Les émissions évitées sont estimées à 6 805,38 ktCO₂e en 2030 et 11 414,03 ktCO₂e en 2035, traduisant une augmentation des efforts d'atténuation dans le temps. En termes relatifs, cela correspond à des réductions d'environ 39,7 % en 2030 et 51,2 % en 2035 par rapport au scénario de référence.

La contribution sectorielle (Figure 2) au total de réduction montre que le secteur de l'Energie contribue à 3 845,6 ktCO₂e (56,5 %) en 2030 et 6 119,5 ktCO₂e (53,6 %) en 2035. Le secteur AFAT représente 2 722,1 ktCO₂e (40 %) en 2030 et 4 902,82 ktCO₂e (42,9 %) en 2035. Le secteur des déchets contribue à 240,80 ktCO₂eq (3,54%) en 2030 et 396,97 ktCO₂eq (3,46 %) en 2035.

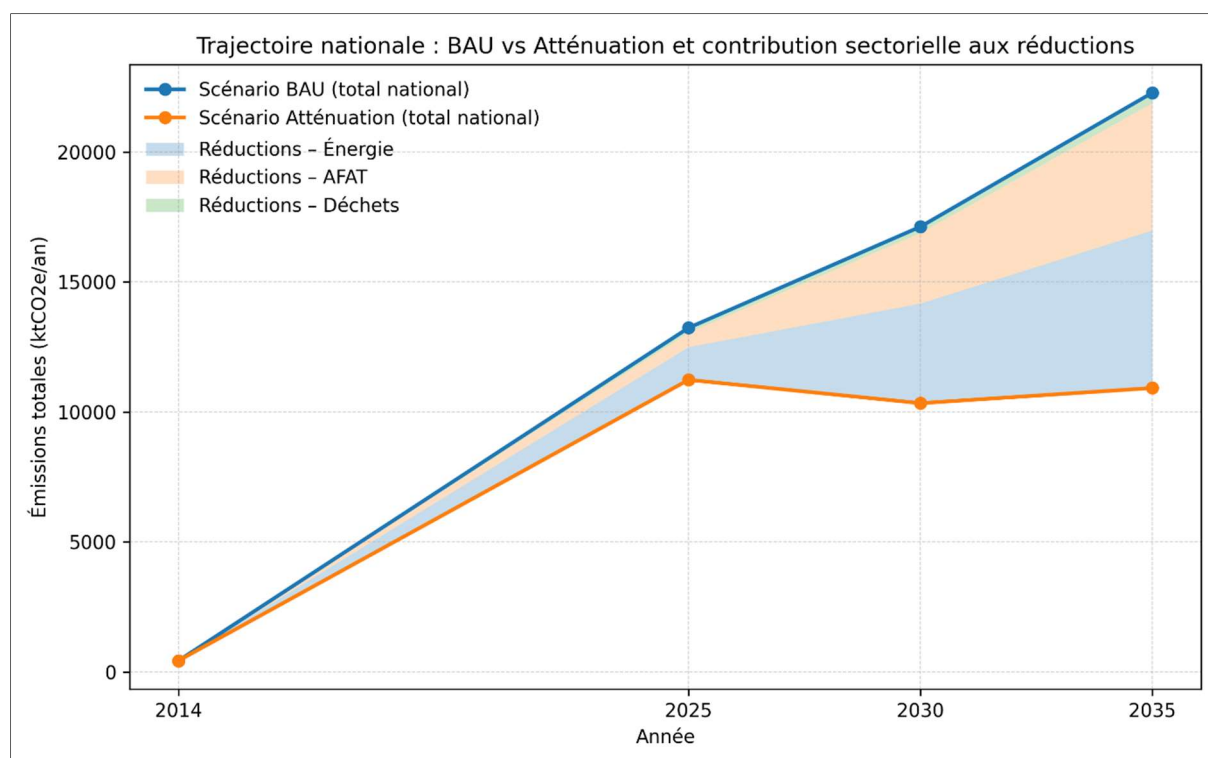


Figure 2 : Contribution des différents secteurs au scénario d'atténuation

3.2. Objectif d'atténuation à l'horizon 2035

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa CDN 3.0 sur la période 2025-2035, et conformément aux priorités nationales de développement, notamment en matière d'accès universel à l'énergie, de transformation des bases productives et de réduction de la pauvreté telles qu'exprimées dans le Programme de la Refondation de la République (PRR), le Niger s'engage à réduire ses émissions nationales totales de GES de manière progressive, en visant une réduction de 39,7 % à l'horizon 2030 et 51,2 % à l'horizon 2035, par rapport au scénario de référence. Cette ambition s'inscrit dans l'objectif à long terme de l'Accord de Paris, qui consiste à contenir l'élévation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5 °C, tout en renforçant les capacités d'adaptation et la résilience climatique.

Il se repose également sur une approche multisectorielle intégrée, dans laquelle la contribution à l'effort de réduction globale des émissions de GES des secteurs est résumée dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Contribution sectorielle à l'effort de réduction globale des émissions de GES

Atténuation	2030	2035
Réduction total (ktCO ₂ e)	6 805,38	11 414,03
Réduction Energie (%)	56,5	53,6
Réduction AFAT (%)	40,0	43,0
Réduction Déchets (%)	3,54	3,48

L'analyse de la contribution sectorielle à l'effort global de réduction des émissions de GES (Tableau 3) montre qu'à l'horizon 2030, le secteur de l'Energie contribuerait majoritairement avec 56,51 % des réductions totales, suivi du secteur AFAT avec 40,0 %, tandis que le secteur des déchets représenterait 3,54 %. À l'horizon 2035, cette tendance resterait globalement similaire, avec une contribution toujours dominante du secteur de l'Energie, estimée à 53,6 %, suivie du secteur AFAT dont la part augmenterait à 43 %, et du secteur des déchets qui contribuerait à hauteur de 3,48 %.

Encadré : Évolution des engagements du Niger

Depuis la soumission de sa première CDN en 2016, le Niger a progressivement relevé ses objectifs de réduction des émissions, conformément au principe de progression :

CDN 1 (2016) : objectif global de réduction de 29,8 %, dont 3 % inconditionnel en 2025 ;

CDN 2 (2021) : objectif global de réduction de 35 %, dont 11 % inconditionnel en 2030 ;

CDN 3.0 (2025) : objectif global de réduction de 51,2 %, dont 13 % inconditionnel en 2035.

3.3. Répartition sectorielle pour le volet atténuation

La CDN 3.0 comprend un portefeuille de 18 PAMs (Annexe I) concourant à l'atténuation de GES couvrant les secteurs Energie, AFAT et Déchets. Parmi eux, sept (7) PAMs relèvent du volet inconditionnel de l'engagement d'atténuation, financés par des ressources déjà disponibles, tandis que onze (11) relèvent du volet conditionnel et nécessitent un appui international pour leur mise en œuvre, notamment à travers un soutien financier, des transferts de technologies et/ou de renforcement des capacités.

Le Tableau 4 présente, par secteur, le nombre de PAMs d'atténuation retenu et les réductions d'émissions attendues en 2035. Ces PAMs seront opérationnalisées à travers des projets et programmes en cours et planifiées sur la période 2025-2035.

Tableau 4 : Nombre de Politiques, Actions et Mesures (PAMs) de la CDN 3.0 par secteur/sous-secteur et par effort d'atténuation

Secteur/sous-secteur	PAMs (volet inconditionnel)	PAMs (volet conditionnel)	Total	Émissions réduites en 2035 (MtCO _{2e})
Production d'électricité	0	3	3	2,70
Résidentiel	1	0	1	1,21
Bâtiment/Service	1	0	1	0,62
Transport	1	0	1	0,02
Émissions fugitives	0	1	1	1,56
Déchets	1	1	2	0,40
Agriculture/Élevage (co-bénéfices atténuation)	3	2	5	0,51
Foresterie et autres Affectations des Terres (co-bénéfices atténuation)	0	4	4	4,39
Total	7	11	18	11,41

3.4. Planification de la mise en œuvre

L'atteinte des objectifs d'atténuation de la CDN 3.0 du Niger repose sur la mise en œuvre des projets qui s'appuient sur un ensemble de stratégies nationales, de plans sectoriels et de programmes publics, ce qui permet d'y intégrer les priorités climatiques du pays. Les principales stratégies, programmes et plans sectoriels concernés sont présentés dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Principaux stratégies, programmes et plans sectoriels contribuant à la mise en œuvre du volet atténuation

Stratégies, programmes et plans	Objectifs
Programme de la Refondation de la République (2029).	Contribuer à améliorer significativement et de manière inclusive les conditions de vie des populations en créant les bases durables d'un développement endogène.
Stratégie Nationale Bas Carbone (2050).	Contribuer à réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre d'au moins 96 % d'ici 2050 par rapport au scénario sans mesures.
Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (2029).	Prioriser, planifier et orienter la mise en œuvre des investissements actuels et futurs en matière de GDT à la fois par les secteurs public et privé et avec tous les acteurs du niveau local au niveau national.
Compact Énergétique National (2030).	Atteindre 60 % d'accès à l'électricité d'ici 2030, conformément au Plan Directeur d'Accès à l'Électricité (PDAE), développer la cuisson propre et porter la part des énergies renouvelables à 30 % du mix énergétique.
Document de Politique Nationale d'accès à l'Électricité (2035).	Amélioration des performances du sous-secteur électrique à travers la couverture des coûts par des tarifs viables, l'élaboration du Schéma Directeur Production Transport (SDPT) et du Plan Directeur d'Électrification (PDE) accompagnés de leurs plans d'investissements, ainsi que la finalisation des réformes juridiques et réglementaires pour un cadre favorable au développement du secteur.
Plan de production à moindre coût (2035).	Accroître la capacité nationale de production électrique de 1 200 MW de capacités additionnelles, dont plus de 600 MW issus des énergies renouvelables (solaire et éolienne) à moyen terme à l'horizon 2035 afin de satisfaire la demande croissante du pays, de réduire la dépendance aux importations d'électricité et de promouvoir la transition vers des énergies durables.
Stratégie Nationale d'Accès à l'Électricité (2035)	Assurer l'électrification du territoire national à 85 % via le réseau NI-GELEC (densification et extension), à 5 % par des mini-réseaux décentralisés et à 10 % par des solutions distribuées (systèmes individuels, notamment des kits solaires).

3.5. Dispositifs et priorités pour l'utilisation des instruments fondés sur le Marché Carbone

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa CDN 3.0, le Niger envisage de mobiliser les instruments prévus par l'Article 6 de l'Accord de Paris comme leviers complémentaires pour atteindre ses objectifs d'atténuation. À ce titre, le pays renforce son cadre institutionnel et réglementaire pour une meilleure participation aux mécanismes de coopération internationale, notamment à travers les approches coopératives relevant de l'Article 6.2 incluant la génération et le transfert d'unités de réduction d'émissions (ITMO), le Mécanisme d'Attribution de Crédit de l'Accord de Paris (PACM) relatif à l'Article 6.4, garantissant les réductions d'émissions Mesurables, Vérifiables et Additionnelles (MVA), les Ap-

proches Non Marchandes de l'Article 6.8 qui favorisent la coopération à travers des instruments collaboratifs et innovants, tels que le Transfert de Technologies adaptées, le renforcement des capacités institutionnelles et techniques et l'appui direct aux parties prenantes nationales et locales.

Les priorités nationales portent sur la valorisation du potentiel d'atténuation dans des secteurs clés tels que l'Energie, la Foresterie et l'Utilisation des terres ainsi que la gestion des déchets. Le Niger veillera à garantir l'intégrité environnementale, la transparence et l'absence de double comptage.

Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités nationales des parties prenantes en matière de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) ainsi qu'à la mise en place du système de suivi des transactions carbone.



IV. ADAPTATION

4.1. Objectifs sectoriels d'adaptation à l'horizon 2035

Le Niger accorde une priorité particulière aux mesures d'adaptation présentant de forts co-bénéfices en matière d'atténuation, compte tenu de la vulnérabilité des populations, des écosystèmes et des systèmes socio-économiques. Ainsi, la composante adaptation de la CDN 3.0 est axée sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, des zones humides, des ressources en eau et de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (EHA), des infrastructures, de l'habitat et des transports, de la santé, de l'éducation, des déchets, ainsi que des mesures transversales, pour le renforcement des moyens de subsistance et l'atteinte de la souveraineté alimentaire.

À cet effet, les orientations nationales en matière d'adaptation reposent sur un cadre stratégique cohérent articulé autour de plusieurs instruments clés, notamment le Programme de la Refondation de la République (PRR), le Plan National d'Adaptation (PNA) et la Stratégie Nationale d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A). L'ensemble de ces cadres vise à renforcer la résilience des populations et des systèmes productifs, à réduire les impacts du changement climatique et à promouvoir un développement durable, en particulier à travers la sécurité alimentaire et l'adaptation des populations rurales. Ainsi, l'objectif d'adaptation à l'horizon 2035 est de réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes agrosylvopastoraux et halieutiques face au changement climatique. Cet objectif sera atteint à travers la mise en œuvre des mesures d'adaptation identifiées dans différents secteurs vulnérables au niveau national (Annexe II).

4.2. Répartition sectorielle des mesures pour le volet adaptation

La CDN 3.0 comprend un portefeuille de 183 mesures d'adaptation visant à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes. Le Tableau 6 présente la situation de ces mesures selon l'engagement inconditionnel et conditionnel.

Tableau 6 : Nombre des mesures d'adaptation des secteurs et sous-secteurs pour le volet adaptation de la CDN 3.0

Secteur/sous-secteur	Mesure d'adaptation		Total
	Volet inconditionnel	Volet conditionnel	
Agriculture	14	10	24
Élevage	9	10	19
Foresterie	15	8	23
Zones humides	5	4	9
Ressources en eau/EHA	16	12	28
Infrastructures/Habitat/Transports	6	6	12
Déchets	5	4	9
Santé	13	7	20
Éducation	5	2	7
Transversal	20	12	32
Total	108	75	183

4.3. Planification de la mise en œuvre

Les projets d'adaptation identifiés pour l'atteinte des objectifs de la CDN 3.0 (Annexe III) tiennent compte des priorités nationales et sont en phase avec les stratégies, politiques et plans nationaux et sectoriels d'adaptation au changement climatique. Leur mise en œuvre s'appuie sur des cadres de référence (Tableau 7) qui établissent les grandes orientations nationales et les déclinent, à l'échelle des secteurs/sous-secteurs, en objectifs et actions spécifiques.

Tableau 7 : Principaux documents de stratégies, politiques et plans sectoriels contribuant à la mise en œuvre du volet adaptation

Stratégies, politiques et plans	Objectifs
Secteur de l'eau	
Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE).	Assurer la surveillance de la qualité et quantité de l'eau, l'amélioration de l'accès à l'eau potable, des infrastructures sanitaires, ainsi que le renforcement des capacités locales.
Programme sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA).	Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ; et contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale.
Plan National d'Adaptation pour le secteur de l'Eau (PNA-Eau).	Contribuer au développement durable du pays à travers la réduction des impacts néfastes des changements climatiques dans le secteur des ressources en eau.
Secteur de l'agriculture	
Stratégie Nationale d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A).	Réhabiliter et préserver le potentiel productif des agroécosystèmes, en favorisant une gestion durable des ressources naturelles en sol, en eau, et en biomasses végétales, et en assurant la protection des écosystèmes vulnérables.

Stratégies, politiques et plans	Objectifs
Stratégie nationale de développement durable de l'aquaculture.	Favoriser la diversification des moyens de subsistance et réduire la pression sur les ressources terrestres.
Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN).	Améliorer la contribution de la petite irrigation à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger.
Programme Grande Irrigation.	Réduire de moitié les importations de riz vers le Niger d'ici 2027 et renforcer la consommation des produits autres que les céréales en vue de la diversification alimentaire et nutritionnelle.
Secteur de l'élevage	
Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL).	Améliorer la santé de son cheptel, son niveau de production et la valorisation de ses productions, tant en quantité qu'en qualité.
Secteur de la foresterie	
Plan Forestier National (PFN).	Contribuer à la croissance économique nationale à travers l'amélioration des ressources forestières et leur adaptation aux changements climatiques.
Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT) au Niger et son plan d'investissement.	Prioriser, planifier et orienter la mise en œuvre des investissements actuels et futurs en matière de GDT à la fois par le secteur public et privé et avec tous les acteurs du niveau local au niveau national.
Thématiques transversales	
Stratégie nationale pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.	Créer des emplois verts et intégrer les jeunes et les enfants dans la transition vers une économie résiliente.
Politique nationale de la migration et plan d'actions quinquennal.	Améliorer durablement les conditions de vie des migrants et des populations hôtes.
Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure.	Assurer la protection permanente des populations et des biens sur l'ensemble du territoire national.
Secteur de la biodiversité	
Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique.	Réduire la perte de la diversité biologique à travers l'amélioration de sa gestion.
Secteur de la santé	
Plan de Développement Sanitaire et Social du Niger (PDSS).	Contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des populations et de la transition démographique d'ici fin 2026.
Secteur des équipements et du transport	
Stratégie Nationale des Transports.	Optimiser, sans surinvestir le développement et la gestion des infrastructures de transports dans le cadre général du développement socio-économique du pays et de l'aménagement de son territoire. Dynamiser le secteur des transports par l'amélioration des capacités de gestion de l'administration et des opérateurs privés, par des réformes institutionnelles et réglementaires, la formation de leur personnel et l'emploi des nouvelles technologies entre autres.

4.4. Instruments de mise en œuvre de la CDN

L'opérationnalisation de la CDN 3.0 nécessite la mise en place des outils et mécanismes efficaces de plaidoyer, de mobilisation des ressources financières et d'engagement des parties prenantes. Dans cette perspective le Cadre de Mise en Œuvre (CME), le Plan d'Investissement Climatique (PIC-CDN) ainsi que la Stratégie de communication de la CDN ont été élaborés. Le CME constitue un instrument

de coordination et de suivi visant à renforcer les synergies entre les acteurs institutionnels, les partenaires techniques et financiers ainsi que les mécanismes de suivi et de mise en œuvre de la CDN.

Le Plan d'Investissement Climatique (PIC-CDN) soutient la mise en œuvre des actions prioritaires de la CDN en définissant les programmes et projets d'investissement nécessaires ainsi que les stratégies de financement adaptées. Il vise notamment la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des énergies renouvelables. Le PIC-CDN est structuré autour d'axes stratégiques et de projets et programmes prioritaires destinés à faciliter l'accès aux financements climatiques internationaux et à renforcer la résilience climatique du pays.

Le CME et le PIC-CDN seront actualisés en vue de les aligner aux objectifs de la CDN 3.0.

Dans la même dynamique, la Stratégie de communication de la CDN, élaborée afin de corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre de la première génération de la CDN, notamment la faible appropriation du document, l'insuffisance de communication et la faiblesse des mécanismes de partage d'informations entre les institutions, a été révisée en 2026 pour prendre en compte les nouvelles priorités nationales. Cette stratégie vise à : (i) assurer une large diffusion de la CDN, (ii) renforcer son appropriation par toutes les parties prenantes, et (iii) faire de la CDN le cadre fédérateur des interventions climatiques.



V. PERTES ET PREJUDICES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.1. Constat et analyse

Les pertes et préjudices (loss and damage) désignent les impacts négatifs des changements climatiques qui n'ont pas été évités par l'atténuation et l'adaptation, y compris ceux associés aux événements extrêmes tels que les inondations, les sécheresses, les vents violents, les feux de brousse et les invasions de ravageurs et les phénomènes à évolution lente, notamment la désertification, la dégradation des terres, l'érosion des sols, la raréfaction des ressources en eau, l'augmentation des températures et les modifications des régimes pluviométriques (GIEC 2022). Conformément aux orientations du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices, cette notion englobe à la fois les pertes économiques et les pertes non économiques. Les pertes économiques concernent notamment les préjudices aux infrastructures, habitations, équipements publics, cultures, cheptel et autres actifs productifs. Les pertes non économiques comprennent quant à elles les pertes en vies humaines, les atteintes à la santé et au bien-être, les déplacements de populations, la perte de savoirs traditionnels, les atteintes au patrimoine culturel, à la cohésion sociale, à la biodiversité et aux services écosystémiques.

Au Niger, les pertes et préjudices liés aux changements climatiques se manifestent de manière croissante sous l'effet combiné des aléas climatiques extrêmes et des processus de dégradation environnementale. Les inondations et les sécheresses figurent parmi les principaux risques climatiques auxquels le pays est confronté. Les sécheresses récurrentes affectent directement la production agricole et pastorale, alors que les inondations causent des préjudices importants aux habitations, aux infrastructures, aux terres agricoles et aux services essentiels.

Ces phénomènes, devenus plus fréquents et plus intenses, entraînent des impacts multidimensionnels affectant les populations et leurs moyens d'existence avec des pertes en vies humaines, des pertes et préjudices sur les infrastructures et équipements, les cultures, le cheptel, etc.

La figure 3 présente l'évolution des cultures touchées et pertes économiques liées aux inondations sur la période 2000-2024.

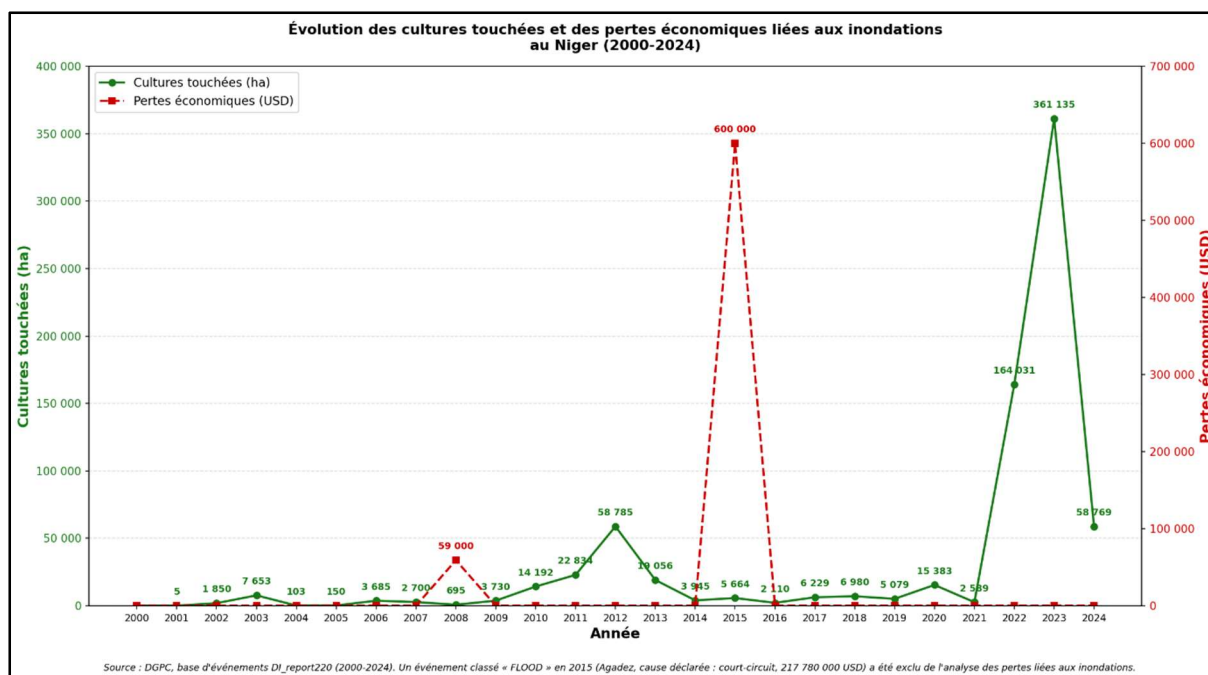


Figure 3 : Évolution des cultures touchées et pertes économiques liées aux inondations sur la période 2000-2024 (source : DGPC, base DesInventar)

L'analyse de la figure 3 montre une forte variabilité des pertes et préjudices dans le secteur agricole entre 2000 et 2024, avec une aggravation particulièrement marquée au cours des dernières années. Les superficies de cultures touchées ont atteint 164 031 ha en 2022, puis un niveau record de 361 135 ha en 2023, avant de diminuer à 58 769 ha en 2024, témoignant de la forte exposition de l'agriculture aux aléas climatiques, notamment aux inondations. Ces préjudices peuvent entraîner d'importantes répercussions sur la production, les revenus des ménages ruraux, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. La figure met également en évidence des pertes économiques, avec notamment 59 000 USD en 2008 et un pic important en 2015. Toutefois, l'absence ou la faiblesse des valeurs monétaires renseignées pour plusieurs années, malgré l'importance des superficies affectées, suggère une sous-documentation des pertes économiques réelles. Ces constats soulignent, dans le cadre de la CDN, la nécessité de renforcer les dispositifs d'évaluation et de monétisation des pertes et préjudices, ainsi que les mécanismes de financement du relèvement et de protection des moyens d'existence.

La Figure 4 présente l'évolution des décès et des préjudices aux infrastructures de base centres liés aux inondations sur la période 2000-2024.

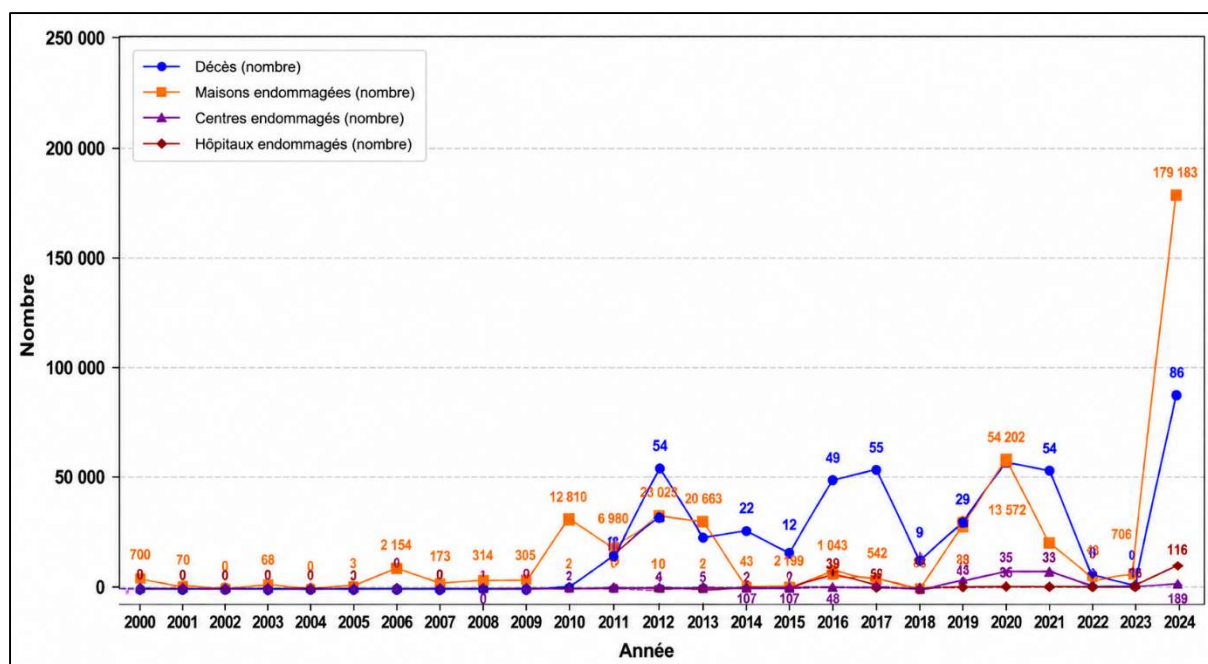


Figure 4 : Évolution des décès et des préjudices aux infrastructures de base centres liés aux inondations sur la période 2000-2024 (source : DGPC, base DesInventar)

Cette figure met en évidence une aggravation des pertes et préjudices associés aux inondations, avec une forte variabilité interannuelle mais une intensification particulièrement marquée au cours des dernières années. Les impacts concernent simultanément les pertes humaines, les habitations et les infrastructures sociales, ce qui traduit le caractère multidimensionnel des risques climatiques.

L'évolution des impacts des inondations sur la période 2000-2024 montre une forte variabilité interannuelle des pertes et préjudices, avec une aggravation particulièrement importante en 2024. Cette année a enregistré 86 décès, 179 183 maisons endommagées, 189 centres et 116 hôpitaux affectés. Ces impacts illustrent à la fois des préjudices matériels importants et des pertes non économiques, notamment en vies humaines, ainsi que des perturbations potentielles des services sociaux essentiels. Leur ampleur souligne la persistance d'un risque climatique résiduel malgré les efforts d'adaptation et justifie le renforcement, dans la CDN, des dispositifs de prévention, d'alerte précoce, de réponse, de relèvement et de financement des pertes et préjudices.

Ces tendances montrent que les inondations ne constituent plus seulement une catastrophe environnementale mais un véritable facteur de fragilisation économique et sociale.

En plus, selon le Système d'Alerte Précoce (SAP), sur la période 1998-2025, les inondations ont occasionné des pertes et préjudices considérables au Niger, avec un total de 13 922 événements recensés ayant entraîné 1 367 décès et affecter 5 027 344 personnes. Les pertes économiques associées sont estimées à environ 510,9 milliards de FCFA, soit près de 851,5 millions USD, auxquelles s'ajoutent des pertes non économiques importantes (vies humaines, déplacements de populations, dégradation des moyens d'existence et du patrimoine culturel, traumatismes psychologiques). Ces données illustrent l'ampleur des pertes et préjudices déjà subis par le pays du fait des aléas climatiques, au-delà de ce que les mesures d'adaptation permettent d'éviter, et soulignent la nécessité de mobiliser des mécanismes dédiés de réponse aux pertes et préjudices, y compris le financement international, notamment à travers le Fonds pour les pertes et dommages (FRLD).

Selon le Profil de Risque de Catastrophe du Niger (UNDRR, 2024), le changement climatique devrait accroître significativement l'exposition des populations aux inondations, avec jusqu'à un million de personnes potentiellement affectées chaque année dans les scénarios climatiques les plus défavorables (Figure 5). Les pertes économiques annuelles liées aux inondations dans le secteur bâti, estimées à près de 90 millions USD dans les conditions actuelles, pourraient atteindre 200 millions dans les conditions climatiques projetées (scénario SSP1-RCP2.6) et 500 millions USD dans les conditions climatiques projetées selon le scénario SSP5-RCP8.5.

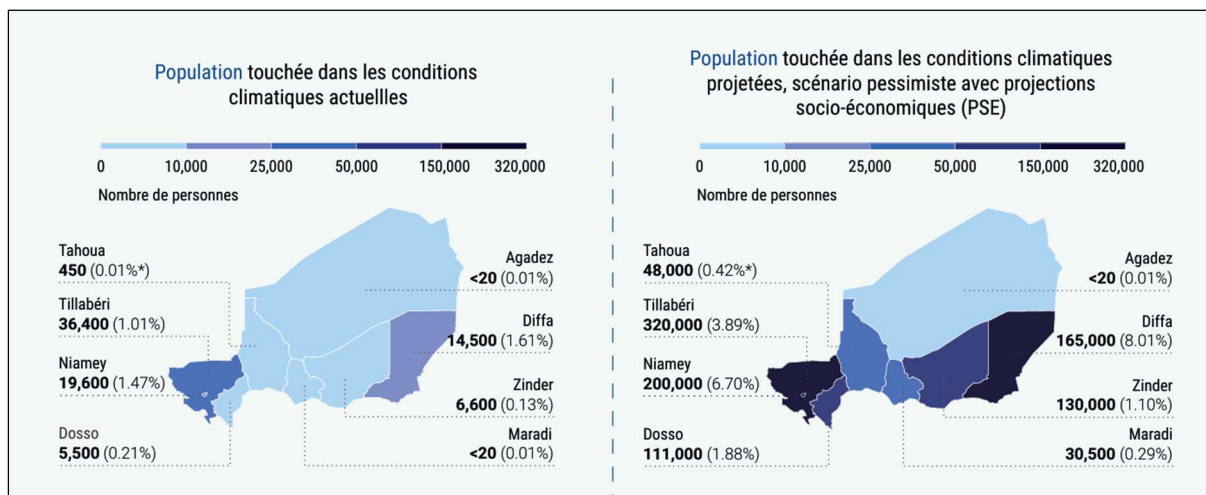


Figure 5 : Population touchée dans les conditions climatiques actuelles et projetées (source : UNDRR, 2024).

Par ailleurs, les sécheresses affectent déjà chaque année environ 2,69 millions d'hectares de terres agricoles, avec des impacts majeurs sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la résilience des populations rurales. Ce chiffre devrait plus que doubler dans les années à venir : ainsi, 6,94 millions ha seront touchés chaque année dans les conditions climatiques projetées selon le scénario SSP1-RCP2.6, et 5,91 millions ha selon le scénario SSP5-RCP8.5 (UNDRR, 2024). Cet ordre, où le scénario le moins émetteur affiche une superficie touchée supérieure, reflète l'incertitude propre aux projections de précipitations au Niger, moins directement corrélées à l'intensité des émissions que ne l'est la température, comme le souligne également le Profil de Risque climatique du pays.

Au-delà des pertes économiques, les changements climatiques engendrent également des pertes non économiques importantes. La dégradation progressive des ressources naturelles, la raréfaction de l'eau, l'insécurité alimentaire récurrente, les déplacements de populations et l'affaiblissement des mécanismes traditionnels de solidarité contribuent à accentuer les vulnérabilités sociales et à fragiliser la cohésion des communautés. Ces impacts touchent particulièrement les femmes, les jeunes et les enfants, les éleveurs, les agriculteurs et les autres groupes les plus vulnérables.

Cette situation souligne la nécessité pour le Niger de se doter d'une approche structurée de réponse aux pertes et préjudices, allant au-delà des seules mesures d'adaptation. Dans le cadre de la CDN 3.0, le Niger renforcera progressivement son approche nationale visant à prévenir, réduire au minimum et traiter les pertes et préjudices associés aux effets néfastes des changements climatiques, en lien avec les inondations, les sécheresses, les stress hydriques, la désertification et d'autres risques climatiques affectant les populations vulnérables ainsi que leurs moyens de subsistance. Cette approche s'appuiera notamment sur le renforcement des systèmes d'alerte précoce, l'aménagement des zones à risque et la résilience des infrastructures en tant que leviers de minimisation des pertes, ainsi que sur des mécanismes dédiés de traitement des pertes résiduelles, économiques et non

économiques, y compris à travers l'accès aux financements internationaux consacrés aux pertes et préjudices.

5.2. Domaines d'actions prioritaires

Tout en reconnaissant l'importance du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices (WIM), du Réseau de Santiago pour les pertes et préjudices ainsi que du Fonds pour répondre aux pertes et préjudices adopté dans le cadre de la CCNUCC, le Niger entend tirer parti des opportunités offertes par ces mécanismes afin de renforcer les connaissances, les capacités institutionnelles et techniques nationales, améliorer les systèmes d'information et de suivi des pertes et préjudices à travers les interventions suivantes :

- le développement de systèmes nationaux de collecte, de gestion et de partage des données relatives aux pertes et préjudices ;
- l'amélioration des méthodologies d'évaluation des préjudices, des pertes économiques et non économiques ;
- le renforcement des systèmes d'alerte précoce multirisques et des services d'information climatique ;
- le renforcement des mécanismes d'action anticipée, de préparation et de planification de contingence ;
- la promotion du relèvement et de la reconstruction résiliente après catastrophe ;
- la protection des moyens de subsistance des populations vulnérables, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des ressources naturelles ;
- le renforcement des mécanismes de protection sociale adaptative face aux chocs climatiques ;
- la prise en compte des déplacements liés aux changements climatiques et des pertes non économiques dans les politiques, programmes et stratégies nationales ;
- le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières en matière de suivi, d'évaluation et de gestion des pertes et préjudices.

5.3. Dispositions institutionnelles et gouvernance des pertes et préjudices

Le Niger dispose d'un cadre institutionnel développé pour la prévention et la gestion des risques et des catastrophes, qui constitue un socle solide sur lequel bâtir la gouvernance nationale des pertes et préjudices. Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA), placé sous l'autorité du Cabinet du Premier Ministre, constitue l'un des principaux mécanismes nationaux de prévention, de suivi et de réponse aux crises. Il s'appuie sur un réseau de structures déconcentrées aux niveaux régional et départemental ainsi que sur le Système d'Alerte Précoce (SAP), qui assure la surveillance continue de la vulnérabilité et des risques affectant les populations.

Au niveau communautaire, les Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et de Réponse aux Urgences (SCAP/RU) ainsi que les Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité (OSV) contribuent à la collecte et à l'analyse des données locales, à la diffusion de l'information, à l'identification précoce des risques et à l'orientation des mécanismes de réponse. Ces dispositifs favorisent une participation active des communautés dans la prévention et la gestion des crises et catastrophes climatiques, une dimension locale et inclusive particulièrement pertinente au regard des modalités d'intervention des mécanismes internationaux dédiés aux pertes et préjudices.

Le dispositif institutionnel est également renforcé par l'existence du Ministère de la Population de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, de la Direction Générale de la Protection Civile, du Centre National de Lutte Antiacridienne, de la Direction de la Surveillance et de la Riposte aux Épidémies ainsi que de la Plateforme Nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophes créée en 2024. Ces institutions interviennent de manière complémentaire dans les domaines de la prévention, de la préparation, de la réponse d'urgence, du relèvement et de la réduction des risques de catastrophes climatiques, ainsi que l'inclusion sociale.

Dans le domaine spécifique des changements climatiques, le Secrétariat Exécutif du CNEDD, en sa qualité d'Autorité Nationale Désignée (AND) du Fonds pour répondre aux pertes et dommages (FRLD), assure la coordination nationale de la mise en œuvre des politiques climatiques et des engagements internationaux du Niger, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, en matière d'orientation stratégique et de suivi évaluation et de renforcement des capacités des acteurs.

Toutefois, ces dispositifs ont été conçus principalement dans une logique de prévention et de gestion des catastrophes, et leur articulation autour d'une approche intégrée sur les pertes et préjudices reste à construire. Les principaux défis portent sur la mise en place d'un mécanisme national de coordination dédié aux pertes et préjudices, le développement d'un mécanisme systématique de collecte et d'enregistrement des pertes économiques et non économiques s'appuyant sur les données du SAP et des dispositifs communautaires, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles pour la formulation de programmes éligibles aux financements internationaux, notamment ceux du FRLD. La CDN 3.0 constitue à cet égard un cadre d'orientation pour structurer progressivement cette gouvernance, en capitalisant les acquis institutionnels et communautaires existants.



VI. FINANCEMENT

La mise en œuvre de la CDN 3.0 nécessite la mobilisation de ressources financières adéquates pour soutenir les actions d'adaptation et d'atténuation. Les besoins globaux sont estimés à 16,94 milliards USD⁵ sur la période 2025-2035 (Tableaux 8 & 9). Cette estimation reflète l'ampleur des investissements totaux requis pour répondre aux enjeux climatiques du pays, avec une répartition de 55,61 % pour l'adaptation et 44,39 % pour l'atténuation.

Par ailleurs, le montant des engagements financiers correspondant aux projets et programmes (Annexe III) en cours de mise en œuvre, alignés sur l'horizon temporel de la CDN 3.0, est estimé à 4,87 milliards USD. En conséquence, le besoin de financement additionnel à mobiliser pour la pleine mise en œuvre de la CDN 3.0 s'élève à 12,07 milliards USD. La mobilisation de ce financement est essentielle pour renforcer la résilience et promouvoir un développement sobre en carbone, à travers une combinaison de ressources nationales, régionales et internationales.

En complément des besoins financiers identifiés pour l'atténuation et l'adaptation, le Niger s'engage à renforcer progressivement la prise en compte des pertes et préjudices dans les processus nationaux de planification, de budgétisation et de mobilisation des ressources. À cet effet, le pays poursuivra l'évaluation des besoins de financement liés au développement des systèmes d'alerte précoce, à l'amélioration des systèmes d'information et de données, au renforcement des capacités institutionnelles, aux mécanismes d'action anticipée, au relèvement post-catastrophes ainsi qu'à la prise en compte des pertes non économiques. Ces besoins feront l'objet d'un approfondissement technique et progressif dans le cadre des futurs exercices de programmation et de développement de portefeuilles de projets climatiques.

Le Tableau 8 présente la répartition des besoins de la CDN 3.0 par secteur/sous-secteurs.

⁵. Ces estimations couvrent exclusivement les besoins d'adaptation et d'atténuation et n'intègrent pas les coûts associés aux pertes et préjudices, économiques et non économiques, déjà subis ou projetés du fait des effets néfastes des changements climatiques. Ces coûts, qui s'ajoutent aux besoins d'investissement identifiés, nécessiteront la mobilisation de ressources additionnelles, notamment à travers les mécanismes internationaux dédiés, y compris le Fonds pour répondre aux pertes et dommages (FRLD).

Tableau 8 : Répartition des besoins de la CDN 3.0 par secteur/sous-secteurs

Secteurs	Besoins (millions USD)	Contribution au total (%)
Energie	7 513,57	44,36
Agriculture	2 469,28	14,58
Ressources en Eau/EHA	2 291,11	13,53
Élevage	1 661,14	9,81
Foresterie	1 028,41	6,07
Infrastructures/Habitat/Transports	912,20	5,39
Déchets	121,14	0,72
Santé	385,44	2,28
Zones humides	316,72	1,87
Éducation	194,70	1,15
Transversal	44,23	0,26
Total (besoins et mobilisés)	16 937,94	100,00

6.1. Volet Atténuation

Les besoins de financement climatique dans le domaine de l'atténuation s'élèvent à 7 519,50 millions USD, dont 7 217,80 millions USD conditionnels et 301,70 millions USD inconditionnels (Tableau 9, Annexe IV).

Tableau 9 : Répartition du budget du volet atténuation par secteur et conditionnalité

Secteur	Conditionnel	Inconditionnel	Total général
	Millions USD		
Production d'électricité	6 883,02	0,00	6 883,02
Résidentiel	0,00	220,15	220,15
Service	0,00	36,07	36,07
Émissions fugitives	331,00		331,00
Transports	0,00	43,33	43,33
Déchets	3,78	2,15	5,93
Agriculture/Élevage	//	//	//
Foresterie et autres Affectations des Terres	//	//	//
Total	7 217,80	301,70	7 519,50

L'analyse met en évidence une forte concentration dans le secteur de la production d'électricité, qui représente la part la plus importante avec 6 883,02 millions USD, entièrement conditionnelle.

Dans le secteur résidentiel, les besoins sont estimés à 220,15 millions USD, entièrement couverts par des financements inconditionnels (100 %), ce qui s'explique par la nature des actions envisagées, principalement axées sur l'efficacité énergétique et les solutions accessibles au niveau national.

Le secteur des services mobilise 36,07 millions USD, également 100 % inconditionnels, traduisant la faisabilité des mesures à travers des interventions à faible coût et à portée institutionnelle.

Dans le secteur des Transports, notamment le terrestre, la décarbonisation à travers des mesures incitatives, réglementaires et autres nécessite un investissement de l'ordre de 43,33 millions USD sur la période 2025-2035. Ces investissements sont entièrement inconditionnels.

Le sous-secteur du pétrole requiert un investissement de 331,00 millions USD, sous financement conditionnel, destiné principalement aux opérations de réduction des émissions fugitives sur les champs pétroliers.

Le secteur des déchets présente un besoin total de 5,93 millions USD dont 3,78% sous financement conditionnel et 2,15% inconditionnel, reflétant une combinaison d'investissements techniques (unités de traitement) et d'actions de renforcement des capacités.

Les secteurs de l'agriculture/élevage, de la foresterie et autres affectations des terres, bien qu'ils contribuent également à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, sont principalement orientés vers le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes. À ce titre, les besoins financiers associés à ces secteurs ont été prioritairement comptabilisés dans le volet adaptation. Toutefois, les co-bénéfices en matière d'atténuation générés par les actions mises en œuvre dans ces secteurs ont été intégrés dans le volet atténuation, afin de refléter de manière cohérente leur contribution à la réduction des émissions.

6.2. Volet Adaptation

Les besoins de financement pour le volet adaptation sont estimés à 9 418,44 millions USD (Annexe II) soit 5 406,18 milliards de Francs CFA⁶ sur la période 2025-2035. Le financement conditionnel de ce volet, s'élève à 6 267,30 millions USD contre 3 151,14 millions USD inconditionnel. Le Tableau 10 présente les coûts par secteur et sous-secteur et selon le type de financement.

Tableau 10 : Répartition du budget du volet adaptation par secteur et conditionnalité

Secteurs	Besoins (millions USD)	Contribution au total (%)
Agriculture	2 469,28	26,22
Ressources en eau/EHA	2 291,11	24,33
Élevage	1 661,14	17,64
Foresterie	1 028,41	10,92
Infrastructures/habitats/Transports	912,20	9,69
Santé	385,44	4,09
Zones humides	316,72	3,36
Éducation	194,70	2,07
Déchets	115,21	1,22

6. 1 USD pour 574 franc CFA à date du juin 2025

Secteurs	Besoins (millions USD)	Contribution au total (%)
Transversal	44,23	0,47
Total	9 418,44	100,00

L'analyse du Tableau 10 montre que pour le secteur de l'agriculture, poumons de développement national, les besoins sont estimés à 2 469,28 millions USD, soit 26,22% des besoins totaux. Parmi ceux-ci, 42,35 % relèvent du financement inconditionnel, traduisant l'effet du Programme Grande Irrigation qui est financé actuellement en grande partie par l'État.

Le secteur des ressources en eau et EHA nécessite 2 291,11 millions USD (24,33%), dont 88,25 % sont conditionnels, en lien avec les investissements lourds dans les infrastructures hydrauliques et les services d'assainissement.

Dans le secteur de l'élevage, le coût total s'élève à 1 661,14 millions USD (17,64%), avec 68,39 % de financement conditionnel, en raison des besoins en infrastructures pastorales et en systèmes de transformation.

Le secteur de la foresterie requiert 1 028,41 millions USD (10,92%), dont 83,06 % sont conditionnels, reflétant l'impact des programmes de restauration des écosystèmes à grande échelle et de reboisement.

Les infrastructures, habitat et transports représentent un besoin de 912,20 millions USD (9,69%) dont 70,18 % conditionnels, en raison des coûts élevés associés à la résilience des infrastructures face aux aléas climatiques.

Le secteur de la santé affiche des besoins évalués à 385,44 millions USD (4,09 %), dont 82,49 % sous financement conditionnel, destinés notamment aux infrastructures sanitaires résilientes et aux systèmes de surveillance des maladies.

Le secteur des zones humides requiert 316,72 millions USD (3,36 %), dont 86,14 % sous financement conditionnel, principalement pour les ouvrages de régulation et les interventions sur les bassins versants.

Le secteur de l'éducation nécessite 194,70 millions USD (2,07 %), avec une part conditionnelle de 57,71 %, correspondant à des investissements infrastructurels et à des actions de renforcement des capacités.

Le secteur des déchets requiert 115,21 millions USD (1,22 %), dont 75,12 % sous financement conditionnel, principalement pour le développement d'unités de traitement et de valorisation.

Enfin, les actions transversales mobilisent 44,23 millions USD (0,47 %), dont 76,27 % sous financement conditionnel, au titre de la coordination, de la gouvernance institutionnelle et du renforcement des capacités.



VII. CADRE DE MESURE DES POLITIQUES, ACTIONS ET MESURES (PAMs) DE LA CDN 3.0

Le cadre de mesure des Politiques, Actions et Mesures (PAMs) de la CDN 3.0 constitue un dispositif intégré de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et de transparence permettant d'assurer le pilotage efficace de la mise en œuvre de ladite CDN. Il vise à mesurer les progrès réalisés dans les secteurs prioritaires à travers le suivi des réalisations physiques et financières, des résultats obtenus ainsi que des impacts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'absorption de carbone, d'adaptation et de résilience climatique.

Le cadre de mesure couvre l'ensemble des secteurs prioritaires de la CDN 3.0, notamment l'énergie, l'agriculture, l'élevage, la foresterie, les zones humides, les ressources en eau et assainissement, les infrastructures et transports, les déchets, la santé, l'éducation ainsi que les actions transversales liées à la gouvernance climatique, aux jeunes et enfants, au genre, à la migration environnementale et au développement territorial. Il permettra de suivre les investissements climatiques qui seront mobilisés pour les actions d'adaptation, ainsi que ceux liés aux mesures d'atténuation.

Le cadre repose sur une approche fondée sur les résultats (*Results-Based Approach*), articulée autour de trois niveaux d'indicateurs complémentaires :

- les indicateurs de réalisation, qui mesurent les infrastructures, équipements, technologies et superficies mises en œuvre ;
- les indicateurs d'effet, qui permettent d'apprécier les changements induits par les interventions ;
- les indicateurs d'impact, qui mesurent les réductions d'émissions de GES, les absorptions de carbone, l'amélioration de la résilience climatique ainsi que les co-bénéfices socioéconomiques et environnementaux.

Dans le secteur de l'énergie, les indicateurs de mesure porteront notamment sur :

- les capacités installées en énergies renouvelables ;
- les économies d'énergie réalisées ;

- la réduction des pertes techniques du réseau électrique ;
- les volumes de gaz torchés évités ;
- les quantités de combustibles fossiles substituées ainsi que les réductions d'émissions associées aux équipements efficaces, aux systèmes solaires et à l'amélioration du transport urbain.

Dans le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT), le cadre permettra de suivre :

- les superficies restaurées, reboisées ou mises sous pratiques climato-intelligentes ;
- les quantités de compost produites ;
- les superficies sous SRI et PPU ;
- les superficies sous Régénération Naturelle Assistée (RNA) ;
- les superficies de restauration pastorale ainsi que les réductions d'émissions et les absorptions de carbone associées aux pratiques agricoles, pastorales et d'exploitation forestière durables.

Pour le secteur des déchets, les indicateurs permettront notamment de :

- mesurer les quantités de déchets valorisés, recyclés ou traités ;
- les volumes de biogaz produits ;
- les capacités de compostage installées ;
- les quantités de déchets plastiques recyclés ainsi que les réductions des émissions de méthane issues des déchets organiques.

Dans le volet adaptation, notamment les ressources en eau, les infrastructures, la santé, l'éducation et les zones humides, le cadre de mesure permettra également de suivre :

- les progrès réalisés en matière de résilience climatique ;
- d'accès aux services essentiels ;
- de réduction de vulnérabilités ;
- de protection des infrastructures et de renforcement des systèmes d'alerte précoce ;
- Des indicateurs spécifiques seront développés pour suivre les effets des actions sur les populations vulnérables, les enfants et jeunes, les femmes et les collectivités territoriales.

Le cadre de mesure s'appuiera également sur des données primaires collectées auprès des ministères sectoriels, des institutions techniques, des collectivités territoriales, du secteur privé, des projets et programmes, des organisations communautaires ainsi que des partenaires techniques et financiers. Les données collectées comprendront notamment les superficies aménagées ou restaurées, les capacités énergétiques installées, les volumes de production, les consommations énergétiques, les effectifs animaux, les quantités de déchets traités, les données forestières, les données hydrométéorologiques ainsi que les informations géospatiales issues de la télédétection et des systèmes d'information géographique.

Les estimations des réductions d'émissions et des absorptions seront réalisées conformément aux Lignes Directrices du GIEC 2006 et à leur Raffinement 2019 ainsi que l'outil GACMO utilisé dans le cadre de la scénarisation de la CDN.

Le dispositif sera soutenu par la plateforme digitale MRV-CDN permettant la centralisation, le traitement, l'analyse, le stockage et le rapportage des données climatiques relatives à la mise en œuvre de la CDN 3.0. Elle intégrera des indicateurs spécifiques de suivi et d'impact pour chacune des PAMs afin d'assurer un suivi régulier des progrès réalisés vers les objectifs nationaux de développement résilient et sobre en carbone.

La coordination du cadre de mesure sera assurée par le Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement à travers l'unité de coordination de la CDN, en collaboration avec les structures sectorielles impliquées. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles des acteurs impliqués dans la collecte, la gestion, le traitement et le rapportage des données climatiques afin d'assurer la durabilité, la fiabilité, la transparence et l'amélioration continue du système national de suivi de la CDN.



CONCLUSION

La soumission de la CDN 3.0 constitue une étape déterminante dans le renforcement de l'ambition climatique du Niger et dans la consolidation d'un modèle de développement résilient, inclusif et durable. Elle traduit la volonté du pays d'inscrire l'action climatique au cœur de ses priorités nationales, en cohérence avec le Programme de la Refondation de la République et ses engagements internationaux.

Les nouvelles ambitions axées sur l'élargissement de la portée de l'objectif par l'intégration du secteur des Déchets et de nexus cruciaux, l'implication accrue des enfants et jeunes et de la société civile, la prise en compte de certaines thématiques émergentes notamment, les pertes et préjudices, le crédit carbone et l'alignement avec les instruments de planification nationale (PRR, SNBC, PNA) confèrent à cette CDN une légitimité institutionnelle et une portée stratégique renforcées. Ces ambitions se trouvent également renforcées par la territorialisation de la CDN à travers des plans de développement communaux représentant une avancée structurante pour l'appropriation locale des enjeux climatiques et l'efficacité des investissements publics.

Toutefois, l'atteinte des objectifs fixés reste fortement tributaire de la mobilisation de ressources financières adéquates, du transfert de technologies et du renforcement des capacités, en particulier dans le cadre de la coopération internationale. À cet effet, le Niger appelle à un soutien de la communauté internationale conformément aux principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées. Les besoins de financement pour la mise en œuvre sur la période 2025-2035 sont estimés à 16 937,94 millions (16,94 milliards) USD dont 3 452,84 millions USD (scénario Inconditionnel) soit 20,4% soutenu par l'État, et 13 485,11 millions USD (scénario Conditionnel) soit 79,6 % à mobiliser auprès des PTF et de la Finance Climat Internationale. Cette répartition par conditionnalité constitue une lecture complémentaire, sous l'angle du financement, du même montant global de 16 937,94 millions USD déjà présenté par volet (55,61 % pour l'Adaptation et 44,39 % pour l'Atténuation).

Aussi, le Niger réaffirme son engagement à renforcer de manière intégrée ses actions de gestion des pertes et préjudices, tout en mobilisant les moyens de mise en œuvre nécessaires pour protéger les populations, les moyens de subsistance, les écosystèmes et les acquis du développement face aux effets croissants des changements climatiques.

Par ailleurs, l'engagement de l'ensemble des acteurs nationaux, notamment les institutions publiques, les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les enfants et jeunes et les partenaires techniques et financiers est indispensable pour accompagner ces efforts.

Aussi, le renforcement des dispositifs de gouvernance, de suivi-évaluation et de transparence sera essentiel pour garantir une mise en œuvre efficace et mesurable des actions entreprises.

En définitive, la CDN 3.0 se veut un cadre fédérateur et opérationnel pour transformer les défis climatiques en opportunités de développement, au bénéfice des populations et des générations futures, tout en contribuant de manière significative à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CNEDD, 2023. Plan National d'Adaptation du secteur Ressources en Eau, Niger, 175p.

CNEDD, 2025. Rapport Biennal de Transparence du Niger, 298p.

CNI, 2000. Communication Nationale Initiale du Niger, 86p.

CS-GDT, 2014. Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres au Niger (plan d'investissement 2015-2029), 100p.

DGPC, 2026. Base DesInventar, export DI_report220, généré le 01/04/2026.

INS, 2026. Livret sur le genre, Edition février 2026, Niamey, Niger, 94p.

IPCC, 2022. Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge University Press. Glossary

MEF, 2026. Compte Économique de la Nation, 45p.

MEH/A, 2025. État des lieux de la mise en œuvre de la CDN 2.0, rapport final, 83p.

MEH/A, 2026a. Rapport sur les objectifs sectoriels spécifiques d'atténuation ; liste des mesures d'atténuation proposées avec estimation du potentiel de réduction ; identification des actions conditionnelles et inconditionnelles, 41p.

MEH/A, 2026b. Livrable Adaptation, rapport final, 75p.

MEH/A, 2026c. Rapport sur les mesures d'atténuation actualisées pour 2030, scénario modélisé d'atténuation à l'horizon 2025-2035, 103p.

MISP/AT, 2022. Situation des inondations 2022, Niamey-Niger, 1p.

MISP/AT, 2023. Situation des inondations 2023, Niamey-Niger, 1p.

MISP/AT, 2024. Situation des inondations 2024, Niamey-Niger, 1p.

MISP/AT, 2025. Situation des inondations 2025, Niamey-Niger, 1p.

PDSS, 2022. Plan de Développement Sanitaire et Social du Niger, 223p.

QCN, 2024. Quatrième Communication Nationale du Niger, 231p.

RBA, 2022. Rapport Biennal Actualisé du Niger, 247p.

SCN, 2009. Seconde Communication Nationale du Niger, 152p.

TCN, 2016. Troisième Communication Nationale du Niger, 157p.

UNDRR, 2024. Profil de Risques de Catastrophe, Niger, 56p.

ANNEXES

Annexe I : PAMs volet Atténuation et Adaptation

Mesure	Type de financement	Justification	Impact socioéconomique
Energie			
Accélération de la transition énergétique résidentielle	Inconditionnel	Cette mesure s'appuie principalement sur des programmes d'efficacité énergétique et de diffusion d'équipements domestiques améliorés pouvant être mis en œuvre progressivement avec les politiques nationales existantes et des investissements relativement modérés.	Réduction de la consommation d'énergie domestique, économies pour les ménages, amélioration de confort et de la santé.
Promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur des services	Inconditionnel	Cette mesure peut être mise en œuvre à travers des normes d'efficacité énergétique, des programmes de modernisation des équipements et des initiatives de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et privés, mobilisant principalement les capacités institutionnelles nationales.	Réduction de la consommation d'énergie dans les bureaux et services publics, économies financières pour les entreprises et les collectivités.
Amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules à motorisation thermique	Inconditionnel	Cette mesure peut être mise en œuvre à travers des politiques nationales telles que l'amélioration des normes d'importation des véhicules, les mesures d'écoconduite, la promotion de véhicules plus efficaces et des mesures réglementaires visant à améliorer l'efficacité énergétique du parc automobile.	Réduction de la consommation du carburant, diminution de la pollution urbaine, meilleure mobilité durable.

Mesure	Type de financement	Justification	Impact socioéconomique
Déploiement accéléré et durable des énergies renouvelables	Conditionnel	La mise en œuvre à grande échelle des infrastructures d'énergies renouvelables nécessite des investissements importants, un accès à des technologies avancées et un soutien financier international pour assurer leur viabilité économique.	Accès à l'électricité dans les zones rurales, création d'emplois locaux et développement économique.
Intégration du mix énergétique bas-carbone	Conditionnel	La diversification du mix énergétique à travers des infrastructures de production d'électricité bas-carbone implique des investissements élevés, des partenariats technologiques et un soutien financier international pour le développement et l'exploitation des installations.	Diversification du mix énergétique, stabilité du réseau et réduction des émissions de GES.
Amélioration de l'efficacité énergétique et de la performance du système électrique	Conditionnel	La modernisation et l'extension du réseau électrique nécessitent des investissements structurants dans les infrastructures énergétiques et un renforcement des capacités techniques, souvent soutenus par les partenaires internationaux.	Réduction des pertes réseau, fiabilité de l'approvisionnement électrique.
Réduction du torchage dans les installations pétrolières	Conditionnel	Cette mesure requiert des technologies spécifiques de récupération et de valorisation du gaz associé ainsi que des investissements industriels importants qui dépassent généralement les capacités nationales.	Réduction émissions de GES, amélioration de la qualité environnementale et de la santé locale.
AFAT			
Amélioration durable de la productivité rizicole	Inconditionnel (volet adaptation)	Cette mesure repose sur des pratiques agricoles améliorées pouvant être diffusées à travers les services nationaux d'encadrement agricole et les programmes existants de développement rural.	Augmentation du rendement rizicole, amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, renforcement de la résilience climatique, augmentation des revenus agricoles.
Développement de la production et de la productivité animale	Inconditionnel (volet adaptation)	Les pratiques de gestion durable des sols et de valorisation des résidus agricoles peuvent être adoptées progressivement par les producteurs avec un appui technique des institutions nationales.	Amélioration de l'alimentation animale locale, augmentation de la production viande/lait, amélioration des revenus des éleveurs.
Amélioration de l'alimentation en em-bouche	Inconditionnel (volet adaptation)	Cette mesure s'inscrit dans les programmes nationaux de développement de l'élevage et peut être mise en œuvre à travers l'amélioration de l'alimentation animale et des pratiques d'élevage.	Meilleure productivité animale, sécurité alimentaire locale, revenus ruraux.

Mesure	Type de financement	Justification	Impact socioéconomique
Gestion intégrée des systèmes de cultures pluviales	Conditionnel (volet adaptation)	La modernisation des infrastructures de transformation et de commercialisation du bétail nécessite des investissements importants et des partenariats techniques et financiers internationaux.	Amélioration de la fertilité sols, création d'emplois ruraux, résilience agricole renforcée.
Promotion et modernisation de la filière bétail-viande	Conditionnel (volet adaptation)	Cette mesure nécessite à la fois des investissements lourds et de l'implication du secteur privé dans toute la chaîne de valeur.	Modernisation des infrastructures, amélioration de l'hygiène, création d'emplois.
Restauration du couvert forestier	Conditionnel (volet atténuation)	Les programmes de restauration à grande échelle nécessitent des ressources financières importantes, un appui technique et des partenariats internationaux pour leur mise en œuvre durable	Lutte contre l'érosion et la désertification, protection écosystèmes.
Extension du couvert forestier	Conditionnel (volet atténuation)	Les programmes de reboisement et de plantations à grande échelle nécessitent des investissements importants et un soutien technique et financier externe.	Protection des sols, création d'emplois ruraux, développement économique durable.
Conservation et gestion durable des forêts existantes (REDD)	Conditionnel (volet atténuation)	Les initiatives de conservation forestière à grande échelle nécessitent un financement durable et un soutien international pour leur mise en œuvre et leur suivi.	Séquestration de carbone, préservation de la biodiversité, valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux
Augmentation du couvert végétal dans les zones agricoles	Conditionnel (volet atténuation)	Les pratiques agroforestières peuvent être diffusées à grande échelle à travers des financements supplémentaires et l'implication du secteur privé avec des approches de type marchand et non marchand.	Séquestration du carbone, amélioration de la fertilité des sols, renforcement de la résilience climatique et production agricole durable.
Déchets			
Valorisation des déchets organiques	Inconditionnel (volet atténuation)	Cette mesure peut être mise en œuvre progressivement avec les capacités nationales et les politiques publiques de gestion des déchets et d'assainissement. Elle peut être intégrée aux programmes municipaux et communautaires avec des investissements relativement modestes.	Production de compost et biogaz local, réduction des déchets, création d'emplois locaux, amélioration de la fertilisation et de la productivité des sols.
Gestion durable des déchets non organiques et dangereux	Conditionnel (volet atténuation)	Cette mesure nécessite des infrastructures modernes, des technologies spécifiques et des investissements importants pour le traitement et l'élimination sécurisée des déchets, ce qui dépend fortement du financement international, du transfert de technologies et du renforcement des capacités	Recyclage des déchets plastiques, incinération des DAS, création d'emplois, réduction des risques sanitaires.

Annexe II : Mesures d'adaptation pour le volet adaptation

Mesures adaptation	Conditionnalité		Coût total
	Inconditionnel	Conditionnel	
	Coût (millions USD)		millions USD
Agriculture			
Soutien à l’extension des systèmes irrigués et à l’optimisation de leurs performances (Grande et petite irrigation)	743,90	743,90	1 487,80
Développement de systèmes de cultures pluviales performants et intelligents face au climat	2,09	4,88	6,97
Intégration accrue de l’adaptation en AIC face au CC dans la gouvernance du secteur AFOLU	1,13	-	1,13
Appui à la diversification des exploitations agricoles	1,74	-	1,74
Optimisation de la fertilisation azotée par le placement profond de l’urée (PPU)	0,87	-	0,87
Promotion du Système de Riziculture Intensive (SRI)	0,87	-	0,87
Diffusion de variétés de riz adaptées au climat	0,69	1,60	2,29
Atténuation des impacts des risques climatiques et écologiques sur les activités agricoles	0,91	2,13	3,05
Subventions ciblées en faveur des ménages ruraux les plus vulnérables	22,47	52,44	74,91
Décentralisation des dispositifs de prévention et de gestion des crises	5,23	12,20	17,42
Renforcement des capacités de réponse face aux situations d’urgence.	28,99	67,65	96,65
Restauration des terres agricoles dégradées par des techniques CES/DRS	20,91	48,78	69,69
Amélioration de la fertilité des terres agricoles par l’utilisation du compost	167,74	391,39	559,13
Amélioration de la fertilité des terres agricoles par le mulching	7,41	17,29	24,69
Valorisation des déchets organiques pour restaurer les terres agricoles dégradées (CCGL)	1,96	-	1,96
Promotion de la phoeniculture dans les cuvettes/oasis	4,36	39,20	43,55
Adoption de l’assurance agricole indicielle	2,61	-	2,61
Promotion de l’entreprenariat agricole	3,76	8,78	12,54
Formation des Organisations des producteurs, des petites et moyennes entreprises sur les modalités d’accès aux fonds agricoles nationaux (FONAP, BAGRI, FSA)	0,52	-	0,52
Mise en place au niveau des IMF de guichets de crédit agricole au profit des petits producteurs	0,52	-	0,52

Mesures adaptation	Conditionnalité		Coût total
	Inconditionnel	Conditionnel	
	Coût (millions USD)		millions USD
Renforcement des capacités des acteurs sur les procédures des bailleurs y compris les procédures de passation des marchés	0,14	0,21	0,35
Modernisation des infrastructures d'observation météorologique	12,00	18,00	30,00
Mise en place de systèmes d'alerte précoce multi-disques	5,00	5,00	10,00
Déploiement des dispositifs complémentaires d'observation climatique	10,00	10,00	20,00
Total Agriculture	1 045,83	1 423,45	2 469,28
Elevage			
Aménagement et sécurisation des couloirs de passage	29,86	44,78	74,64
Restauration des terres pastorales dégradées	253,65	253,65	507,30
Appui à la sécurisation des systèmes d'élevage mobiles (éleveurs nomades et transhumants)	15,13	22,69	37,82
Lutte contre les plantes envahissantes terrestres et leur valorisation	2,61	6,10	8,71
Mise en place des Banques Aliments Bétails	2,09	18,82	20,91
Mise en place des systèmes communautaires d'alerte	0,78	-	0,78
Promotion des cultures fourragères riches en protéine	0,96	-	0,96
Création des unités de transformation des aliments bétails (production de fourrages)	44,81	403,32	448,14
Accompagnement des entreprises de transformation des aliments bétails	1,05	-	1,05
Optimisation de l'embouche de bovins, caprins et ovins	13,90	32,43	46,32
Sécurisation alimentaire et vétérinaire des systèmes d'élevage sédentaires et mobiles	13,94	20,91	34,84
Appui à l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires	3,66	8,54	12,20
Amélioration du potentiel génétique	1,83	4,27	6,10
Assurance indicielle pastorale	3,48	-	3,48
Création des fermes modernes intégrées	9,41	21,95	31,36
Création des abattoirs modernes	22,95	53,55	76,50
Réhabilitation et création des marchés à bétails	79,56	185,64	265,20
Aménagement et réhabilitation des points d'eaux pastoraux	22,45	52,39	74,84
Mise en place des systèmes de gestion durable et communautaires des points d'eau	3,00	7,00	10,00

Mesures adaptation	Conditionnalité		Coût total
	Inconditionnel	Conditionnel	
	Coût (millions USD)		millions USD
Total Elevage	525,11	1 136,03	1 661,14
Foresterie			
Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des forêts	17,42	26,13	43,55
Promotion de l'écotourisme	0,87	-	0,87
Révision de la loi portant régime forestier pour prendre en compte le CC	0,26	-	0,26
Promotion de l'élevage non conventionnel	5,44	5,44	10,89
Amélioration de l'accès au marché pour les petits exploitants de PFNL	7,84	-	7,84
Promotion de partenariat entre producteurs et acteurs du marché	1,05	-	1,05
Renforcement des maillons de production et de transformation des chaines de valeur des PFNL	4,91	11,46	16,38
Aménagement des forêts	19,60	45,73	65,33
Promotion des pépinières communautaires	1,57	-	1,57
Mise en place de haies vives et brises vents	13,07	-	13,07
Lutte contre les plantes envahissantes terrestres	5,23	12,20	17,42
Promotion des ouvrages des bandes par feux	2,20	5,12	7,32
Conservation et gestion des ressources génétiques forestières et pastorales	2,09	4,88	6,97
Promotion des semences forestières d'espèces locales	2,09	-	2,09
Renforcement du dispositif national de suivi écologique	0,63	1,46	2,09
Gestion communautaire des forêts	5,57	-	5,57
Création et gestion durable de corridors écologiques forestiers	1,05	9,41	10,45
Fixation des dunes par la plantation d'espèces ligneuses/herbacées	8,20	73,80	82,00
Plantation d'espèces à usage multiple/plantation en blocs	50,64	455,80	506,44
Restauration des terres forestières (déforestation évitée)	1,98	-	1,98
Promotion de la Régénération Naturelle Assistée	12,28	110,50	122,78
Foresterie/plantation privée	2,05	18,45	20,50
Plantation linéaire	8,20	73,80	82,00

Mesures adaptation	Conditionnalité		Coût total
	Inconditionnel	Conditionnel	
	Coût (millions USD)		millions USD
Total Foresterie	174,23	854,18	1 028,41
Zones humides			
Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques	1,39	12,54	13,94
Traitement des bassins versants	4,18	37,63	41,81
Lutte contre les pollutions diverses	1,25	2,93	4,18
Lutte contre l'ensablement du Fleuve Niger	2,09	18,82	20,91
Construction des ouvrages de régulation des crues	20,91	188,15	209,06
Elaboration et mise en œuvre des outils d'aménagement et de gestion des zones humides	4,18	-	4,18
Appui au développement de la filière pêche et aquaculture y compris la pisciculture	1,11	10,03	11,15
Transformation, stockage et commercialisation des produits halieutiques	1,05	9,41	10,45
Appui à l'appropriation de nouvelles technologies aquacoles	1,05	-	1,05
Total Zones humides	37,21	279,51	316,72
Ressources en eau/EHA			
Désensablement des plans et cours d'eau	3,63	-	3,63
Renforcement et modernisation du dispositif national de suivi des eaux de surface au niveau de certains ouvrages	4,18	4,18	8,36
Restauration des habitats aquatiques	0,87	-	0,87
Développement de systèmes de récupération des eaux de pluies des toits d'habitation	1,05	-	1,05
Construction de réservoirs de stockage d'eau à usages multiples	0,56	0,84	1,39
Réalisation de barrages de régulation du régime des cours d'eau permanents	83,62	125,44	209,06
Réalisation des ouvrages pour desservir 1.250.000 nouveaux ménages en milieu rural (y compris les établissements scolaires et les formations sanitaires)	571,43	857,14	1 428,57
Augmentation des capacités de production et de stockage, Développement des réseaux de desserte en milieu urbain	160,23	240,35	400,58
Réalisation de nouveaux ouvrages de production, de stockage et distribution en milieu urbain	40,79	61,18	101,97
Amélioration de l'accès à des infrastructures d'assainissement améliorées dans les ménages, établissements et centres de santé	8,01	12,02	20,03
Renforcement des systèmes de gestion et de traitement des eaux usées dans les lieux de vie et les structures sanitaires	10,45	15,68	26,13

Mesures adaptation	Conditionnalité		Coût total
	Inconditionnel	Conditionnel	
	Coût (millions USD)		millions USD
Promotion des bonnes pratiques d'hygiène	1,31	3,05	4,36
Sensibilisation et renforcement des capacités des communautés et du personnel des établissements sur les pratiques EHA	5,75	51,74	57,49
Construction et promotion de latrines améliorées adaptées au contexte local pour les ménages et les lieux publics	0,31	2,79	3,10
Sensibilisation communautaire et mise en œuvre de l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) pour le changement de comportement	0,52	-	0,52
Appui aux ménages vulnérables pour l'acquisition d'installations sanitaires adéquates	1,03	-	1,03
Renforcement de l'accès à l'eau pour soutenir l'utilisation et l'entretien des installations sanitaires	0,78	1,81	2,59
Révision des normes hydrologiques pour le dimensionnement des infrastructures hydrauliques	0,06	0,15	0,21
Renforcement des capacités des services techniques en ressources matérielles et financières pour le suivi des nappes	0,45	-	0,45
Renforcement des capacités des institutions en matière de systèmes de prévision et d'alerte	0,52	-	0,52
Renforcement des capacités des usagers de l'eau	0,52	-	0,52
Amélioration de la connaissance et de la maîtrise des ressources en eau	6,97	6,97	13,94
Diffusion des informations sur les prévisions météorologiques hydrologiques à temps et dans toutes les langues locales	2,18	-	2,18
Formation des cadres sur les procédures des mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux sur les changements climatiques	0,52	-	0,52
Opérationnalisation du Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement	0,87	-	0,87
Intensification des actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques, des acteurs du secteur privé et ceux des ONG/AD pour la mise en œuvre des actions du secteur des ressources en eau	0,17	-	0,17
Formation de personnels scientifiques, techniques et de gestion dans le domaine de la planification et budgétisation de l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur des ressources en eau	0,63	-	0,63
Formation de tous les acteurs sur l'élaboration de dossiers de projets et programmes bancables	0,35	-	0,35
Total Ressources en eau/EHA	907,77	1 383,34	2 291,11
Infrastructures/Habitat/Transport			
Élaboration, vulgarisation et application obligatoire des normes climato-résilientes pour tout projet d'infrastructure et d'aménagement urbain	0,52	-	0,52
Intégration des projections climatiques (température, pluies extrêmes, vents) dans les modes de construction	0,10	0,16	0,26
Promotion de la prise en compte de la ventilation et de l'éclairage naturel dans la conception des infrastructures sociales	0,21	0,49	0,70
Promotion de matériaux adaptés aux fortes chaleurs et aux pluies intenses dans les constructions	0,63	1,46	2,09

Mesures adaptation	Conditionnalité		Coût total
	Inconditionnel	Conditionnel	
	Coût (millions USD)		millions USD
Construction et réhabilitation des systèmes de drainage urbain, des digues, des bassins de rétention et des seuils d'épandage, aménagement des mares et retenues d'eau et promotion de la collecte des eaux pluviales à grande échelle	88,85	207,32	296,17
Rehaussement et renforcement des routes exposées aux inondations et intégration de la résilience dans les projets de désenclavement rural	94,08	219,51	313,59
Développement d'infrastructures énergétiques résilientes : (déploiement de mini-réseaux solaires décentralisés)	28,75	67,07	95,82
Construction/réhabilitation d'infrastructures sociales adaptées au climat	16,72	39,02	55,75
Protection des infrastructures, installations et équipements structurants contre les intempéries climatiques	39,20	91,46	130,66
Elaboration et mise en œuvre des plans/ Schémas d'urbanisme intégrant les risques climatiques	1,39	-	1,39
Cartographie des corridors critiques vulnérables (routes nationales et pistes rurales) et digitalisation de la gestion des infrastructures (suivi des risques)	0,04	0,39	0,44
Développement des espaces verts urbains (drainage naturel, reboisement urbain)	1,48	13,33	14,81
Total Infrastructures/Habitat/Transport	271,98	640,22	912,20
Santé			
Renforcement de la surveillance épidémiologique et de systèmes d'alerte précoce	4,04	4,04	8,08
Renforcement des capacités en riposte	2,09	-	2,09
Amélioration de la gouvernance et adoption de l'approche "Une seule santé" (One Health)	2,26	-	2,26
Renforcement des compétences et amélioration de la gestion des ressources humaines en santé	0,63	-	0,63
Amélioration de l'accessibilité à des structures offrant le paquet de soins complet	2,20	5,12	7,32
Amélioration de la disponibilité et de la continuité des services de base, y compris préventifs, au point de contact	4,18	37,63	41,81
Promotion de la consommation d'aliments locaux plus nutritifs	1,25	2,93	4,18
Adoption de l'approche genre pour renforcer la résilience des communautés	1,50	-	1,50
Amélioration de l'accès aux services de nutrition à tous les niveaux	10,45	15,68	26,13
Amélioration de l'hygiène publique et sanitaire	2,20	5,12	7,32
Surveillance et contrôle des vecteurs de maladies	0,87	-	0,87
Surveillance de la pollution chimique et atmosphérique	2,72	6,34	9,06
Réduction des barrières socio-culturelles et financières à l'accès aux services de santé et sociaux	2,09	18,82	20,91
Promotion des droits des groupes vulnérables aux services de santé et sociaux	2,09	18,82	20,91

Mesures adaptation	Conditionnalité		Coût total
	Inconditionnel	Conditionnel	
	Coût (millions USD)		millions USD
Amélioration de l'autonomisation des groupes vulnérables	1,05	2,44	3,48
Renforcement des infrastructures sanitaires résilientes aux climat	8,79	79,15	87,94
Planification stratégique et opérationnelle et suivi de la mise en œuvre	1,05	-	1,05
Développement des technologies innovantes du numérique dans le secteur de la santé (digitalisation et télémédecine)	13,24	119,16	132,40
Renforcement de la gestion de l'information sanitaire	3,66	-	3,66
Amélioration de la recherche en santé et changement climatique	1,15	2,68	3,83
Total Santé	67,51	317,93	385,44
Education			
Renforcement de l'intégration des enjeux climatiques, les compétences vertes et les savoirs locaux dans les programmes scolaires	2,79	-	2,79
Développement de l'éducation environnementale	1,67	-	1,67
Renforcement des capacités des enseignants et élèves sur l'éducation climatique et la gestion des risques	0,87	-	0,87
Elaboration et mise en œuvre des plans d'urgence scolaire	2,09	-	2,09
Développement des espaces verts pour améliorer le microclimat dans les écoles	1,74	2,61	4,36
Construction des infrastructures résilientes au climat	55,75	83,62	139,37
Renforcement de l'adaptation des infrastructures scolaires existantes aux risques climatiques	17,42	26,13	43,55
Total Éducation	82,33	112,37	194,70
Déchets			
Formalisation et structuration des emplois dans les filières de recyclage, de tri, de récupération et d'écoconception (emplois verts décents et sécurisés)	0,52	-	0,52
Soutien aux startups transformateurs de déchets, PME de l'Économie Circulaire et boutiques vertes	1,25	11,29	12,54
Création d'unités de tri et de prétraitement pour séparer les matériaux (plastiques, métaux, verre)	1,74	15,68	17,42
Création des conditions et incitations des entreprises et ménages au tri à la source	13,94	-	13,94
Création d'unités de transformation locale qui transforment directement les déchets collectés en produits finis	0,23	2,09	2,32
Redynamisation du secteur et renforcement des maillons de la chaîne	1,39	-	1,39
Renforcement des compétences des acteurs à tous les niveaux avec un accent sur les jeunes et les femmes	0,87	-	0,87
Promotion du recyclage des déchets plastiques	3,14	7,32	10,45

Mesures adaptation	Conditionnalité		Coût total
	Inconditionnel	Conditionnel	
	Coût (millions USD)		millions USD
Mise en place de mécanismes de financement adapté y compris PPP, FBR, REP, microfinancements et subventions locales	5,57	50,17	55,75
Total Déchets	28,66	86,55	115,21
Transversal			
Renforcement des moyens de subsistance résilients pour les jeunes et enfants, en particulier dans les zones rurales, pastorales et agropastorales	-	17,77	17,77
Mise en place de mécanismes de protection sociale adaptative sensibles à l'enfant	2,40	5,61	8,01
Implication des jeunes dans la réduction des risques de catastrophes et les systèmes d'alerte précoce	0,03	0,07	0,10
Développement de compétences vertes et d'emplois décents pour les jeunes	-	1,31	1,31
Participation active des jeunes aux programmes de reboisement, d'agroforesterie et de restauration des écosystèmes	0,13	0,29	0,42
Promotion de changements de comportements sobres en carbone, dès le bas âge	0,03	0,07	0,10
Soutien à l'entrepreneuriat vert et à l'innovation climatique	1,25	2,93	4,18
Renforcement de la redevabilité et la transparence des processus décisionnels	0,21	-	0,21
Intégration des organisations des jeunes et enfants dans les cadres de concertation et de suivi de la CDN	0,04	-	0,04
Institutionnalisation de la participation des jeunes et enfants dans les mécanismes de gouvernance climatique	0,06	-	0,06
Inclusion d'indicateurs spécifiques enfants/jeunes dans les rapports sur la mise en œuvre de la CDN, y compris les Rapports Biennaux de Transparence (BTR)	0,10	-	0,10
Intégration des risques climatiques et des interactions climat-paix sécurité dans les stratégies de prévention et de gestion des conflits	0,44	-	0,44
Développement de projets de développement intégré pour réduire les inégalités	0,78	1,83	2,61
Renforcement de la réglementation pour une meilleure gestion des ressources	0,05	-	0,05
Amélioration du dialogue entre les communautés et entre les couches socioéconomiques d'une même communauté	0,10	-	0,10
Renforcement des capacités de la chefferie traditionnelle et son rôle dans la gestion des ressources naturelles et dans la prévention et la gestion des conflits	0,28	-	0,28
Intégration de la migration environnementale dans la planification du développement et les stratégies de réduction des risques de catastrophes	0,13	-	0,13
Accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration de plans d'action locaux qui intègrent la gestion de la mobilité liée aux dégradations environnementales	-	0,10	0,10
Mise en place des groupes de travail nationaux pour assurer une coordination entre les ministères de l'environnement, de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires sociales	0,13	-	0,13

Mesures adaptation	Conditionnalité		Coût total
	Inconditionnel	Conditionnel	
	Coût (millions USD)		millions USD
Soutien à la réintégration durable des migrants de retour et la gestion des communautés d'accueil	0,78	1,83	2,61
Développement d'outils d'anticipation des aléas climatiques (inondations, sécheresses) pour limiter les déplacements forcés d'urgence	0,26	-	0,26
Amélioration des données statistiques sur les flux migratoires liés au climat, avec une sensibilité au genre, pour mieux comprendre les dynamiques locales	0,02	0,05	0,07
Promotion de la collaboration entre les institutions de recherche, les universités et les ministères sectoriels pour que les politiques climatiques s'appuient sur des données scientifiques probantes	0,26	-	0,26
Développement des technologies (atténuation et adaptation) propres adaptées au contexte local	0,52	-	0,52
Intégration de la quantification du carbone économisé dans les projets de développement et soutenir des études de faisabilité pour les projets énergétiques et agricoles à faible émission	0,26	-	0,26
Développement des facteurs d'émission propres au contexte nigérien pour améliorer les IGES	0,05	0,12	0,17
Création des cadres de dialogue entre les acteurs nationaux et locaux (communes, régions, société civile) pour coconstruire les politiques climatiques, plutôt qu'une approche descendante	0,13	-	0,13
Alignement des CDN avec les plans de développement communaux, les plans d'aménagement du territoire et les plans climat territoriaux (PCT) ou Plans climat Communaux	-	1,10	1,10
Appui aux autorités locales en informations, techniques et compétences pour identifier les vulnérabilités propres à chaque territoire	0,14	0,32	0,46
Intégration des réformes foncières et l'aménagement du territoire pour contrôler l'urbanisation sauvage et protéger les écosystèmes	0,44	-	0,44
Création et opérationnalisation d'un fonds d'adaptation pour les communautés et collectivités locales, accessible par l'intermédiaire de l'ANFICT	1,31	-	1,31
Développement d'indicateurs de progrès spécifiques à chaque territoire pour suivre les actions, au-delà des objectifs nationaux globaux	0,14	0,32	0,46
Total Transversal	10,50	33,74	44,23
Total global	3 151,14	6 267,30	9 418,44

Source : MEH/A, 2025c

Annexe III : Liste des projets et programmes en cours alignés à la CDN 3.0

ID_PROJET	Nom du projet/programme	Secteur	Type	Début	Fin	Montant total (USD)	Engagé confirmé (USD)
PO01	Renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes agrosylvopastoraux par la conservation de la biodiversité et le développement des chaînes de valeur dans les communes d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger (SREPABIV)	Foresterie/Autres affectations des Terres	Adaptation	2026	2028	11,14	11,14
PO02	Renforcer les capacités nationales du Niger pour mettre en œuvre le Cadre renforcé de transparence de l'Accord de Paris (Projet CBIT-Niger)	Multi-sectoriel	Transversal	2025	2029	1,64	1,64
PO03	Gestion intégrée de la doumeraie du bassin versant de Goulbi N'kaba et des écosystèmes adjacents (Région de Maradi)	Foresterie/Autres affectations des Terres	Adaptation	2025	2029	9,78	9,78
PO04	Renforcer la résilience des petits agriculteurs grâce aux techniques d'Agriculture Intelligente Face au Climat (PRP-AIC) dans la Région de Tahoua	Agriculture	Adaptation	2026	2030	9,78	9,78
PO05	Local Climate Adaptive Living Facility Plus (LoCAL+) – Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Niger) : Composante Niger	Agriculture	Adaptation	2026	2031	15,97	15,97
PO06	Sécurité alimentaire et d'accès d'urgence aux services essentiels au Niger	Agriculture	Adaptation	2025	2027	220,00	220,00
PO07	Connectivité et d'intégration du sud du Niger	Télécommunication	Adaptation	2025	2031	250,00	400,00
PO08	Appui au Développement des Cultures Irriguées et à l'Intensification de la Production Animale (PACIPA) : Première phase	Agriculture/Elevage	Adaptation	2025	2030	250,00	350,00
PO09	Renforcement de la connectivité du nord-est du Niger	Transport	Adaptation	2025	2031	175,20	265,00
PO10	Programme KANDADJI	Multi-sectoriel	Transversal	2025	2029	1 054,27	1 054,27
PO11	SURAGGWA Scaling Up Resilience in Africa's Great Green Wall	Foresterie/Autres affectations des Terres	Adaptation	2025	2029	32,00	32,00
PO12	Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique, phase II-Niger	Multi-sectoriel	Transversal	2025	2027	0,15	0,15
PO13	Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique, phase III-Niger	Multi-sectoriel	Transversal	2026	2028	0,20	0,20
PO14	Programme d'adaptation climatique communautaire du Lac Tchad : composante Niger	Agriculture	Adaptation	2026	2030	5,00	5,00
PO15	Reconstruire en mieux face aux chocs climatiques grâce à la restauration des écosystèmes et des moyens de subsistance des communautés dans les bassins versants de Dallol Fogah (Dosso) et de Badaguichiri (Tahoua)	Foresterie/Autres affectations des Terres	Adaptation	2026	2030	10,50	10,50
PO16	Projet d'appui à la gestion durable des forêts et au renforcement du rôle des forêts dans la lutte contre les changements climatiques au Niger (GDFCC – Niger)	Foresterie/Autres affectations des Terres	Adaptation	2026	2030	162,00	162,00
PO17	Programme d'appui à la compétitivité et à la gouvernance du secteur de l'énergie – Phase I (PAGSEC-I)	Multi-sectoriel	Transversal	2025	2026	157,38	142,38

ID_PROJET	Nom du projet/programme	Secteur	Type	Début	Fin	Montant total (USD)	Engagé confirmé (USD)
PO18	Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable et assainissement et d'amélioration de la résilience à Zinder, Mirriah et Villages Environnants (PREPAAR - ZMVE)	Ressource En Eau	Adaptation	2025	2030	174,03	170,47
PO19	Aménagement et bitumage de la corniche de Tillabéri (voirie urbaine) + débarcadères/hangars	Transport	Adaptation	2025	2026	11,53	11,53
PO20	Exploitation d'un gisement d'uranium à Moradi + usine d'acide sulfurique (COMIREX SA, Arlit)	Multi-sectoriel	Transversal	2025	2027	25,58	25,58
PO21	Projet d'Electrification Rurale à travers l'Energie Solaire (PERES) au Niger	Énergie	Atténuation	2025	2029	33,23	33,23
PO22	Projet d'électrification rurale par micro centrales hybrides de 47 localités rurales des régions d'Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder	Énergie	Atténuation	2025	2029	21,28	21,28
PO23	Programme d'Appui à la Sécurisation des exploitations familiales agro Pastorales	Elevage	Adaptation	2025	2029	11,01	11,01
PO24	Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA)	Multi-sectoriel	Transversal	2025	2029	23,27	23,27
PO25	Programme d'Appui à la petite irrigation Phase 2	Agriculture	Adaptation	2025	2029	9,58	9,58
PO26	Programme de Développement des Chaines de Valeurs du Riz (PDCVR)	Agriculture	Adaptation	2025	2029	17,13	17,13
PO27	Projet de Résilience et d'Adaptation des Communautés et Ecosystème dans les zones humides des bassins versants du Sahel (RACE Sahel)	Foresterie/Autres affectations des Terres	Adaptation	2025	2028	3,46	3,46
PO28	Programme de Promotion de l'Entreprenariat Local (PROMEL Phase II)	Multi-sectoriel	Transversal	2025	2029	8,16	8,16
PO29	Programme UNFPA	Multi-sectoriel	Transversal	2025	2029	1 840,00	1 840,00
PO30	Projet BTR2, BTR3/NC5	Multi-sectoriel	Transversal	2026	2030	1,60	1,60
TOTAL						4 544,89	4 866,13

Annexe IV : Coûts par PAM pour le volet Atténuation

Mesure	Type de financement	Coût (Millions USD)
Energie		
Accélération de la transition énergétique résidentielle	Inconditionnel	220,15
Promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur des services	Inconditionnel	36,07
Amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules à motorisation thermique	Inconditionnel	43,33
Déploiement accéléré et durable des énergies renouvelables	Conditionnel	4 133,89
Intégration du mix énergétique bas-carbone	Conditionnel	1 732,37
Amélioration de l'efficacité énergétique et de la performance du système électrique	Conditionnel	1 016,76

Mesure	Type de financement	Coût (Millions USD)
Réduction du torchage dans les installations pétrolières	Conditionnel	331,00
Total Energie		7 513,57
AFAT		
Amélioration durable de la productivité rizicole	Inconditionnel (volet adaptation)	//
Développement de la production et de la productivité animale	Inconditionnel (volet adaptation)	//
Amélioration de l'alimentation en embouche	Inconditionnel (volet adaptation)	//
Gestion intégrée des systèmes de cultures pluviales	Conditionnel (volet adaptation)	//
Promotion et modernisation de la filière bétail-viande	Conditionnel (volet adaptation)	//
Restauration du couvert forestier	Conditionnel (volet atténuation)	//
Extension du couvert forestier	Conditionnel (volet atténuation)	//
Conservation et gestion durable des forêts existantes (REDD)	Conditionnel (volet atténuation)	//
Augmentation du couvert végétal dans les zones agricoles	Conditionnel (volet atténuation)	//
Déchets		
Valorisation des déchets organiques	Inconditionnel	2,15
Gestion durable des déchets non organiques et dangereux	Conditionnel	3,78
Total Déchets		5,93
Total global		7 519,50

Source : MEH/A, 2025d

Annexe V : Mesures/technologies dans le secteur de l'Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres

Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres ⁷						
Mesures	Objectif	Technologie/Pratique/innovation	Unité	Valeur de référence	Cibles	
				2025	2030	2035
Amélioration durable de la productivité rizicole	Accroître les rendements du riz et l'efficacité de l'utilisation des intrants tout en réduisant les impacts environnementaux	Placement profond de l'urée (PPU) ⁸	Tonne	100	126,36	164,16
		Système de Riziculture Intensive (SRI)	ha	150	175,5	228
		Semences de variétés de riz adaptées au climat ⁹	Tonne	5 550 ¹⁰	8 886	11 886
Gestion intégrée des systèmes de cultures pluviales	Renforcer la durabilité des systèmes de production en restaurant la fertilité et la productivité des sols	Valorisation des résidus agricoles à travers le compostage	ha	175 000,00 ¹¹	200 000,00	300 000,00
		Valorisation des résidus agricoles à travers le mulching ¹²	ha	16 972,00	20 922,00	24 872,00
		Valorisation des déchets organiques pour restaurer les terres dégradées (CCGL) ¹³	ha	20	500	1000
Développement de la production et de la productivité animale	Améliorer l'alimentation, la croissance et la productivité du cheptel	Utilisation de compléments alimentaires	Tonne	47 219,50	60 236,00	73 252,50
		Cultures fourragères riches en protéines	ha	110,2	128,2	146,2
		Production de fourrage (aliments bétails)	Tonne	4 000,00	25 000,00	35 000,00
Promotion et modernisation de la filière bétail-viande	Renforcer les infrastructures de transformation, la compétitivité de la filière	Création des abattoirs modernes	Nombre	0	4	5
		Réhabilitation et création des marchés à bétail	Nombre	68	104	140
		Embouche bovins optimisée	Nombre			

7. Les valeurs en rouge sont issues du bilan de la mise en œuvre de la CDN2.0 et la couleur orange indique que la cible a été réévaluée sur la base des informations

8. INRAN, lors de l'atelier de consultation sectoriel

9. Cible SNDR

10. Selon MAG/EL, il s'agit de la réalisation de l'année 2024. En absence des données pour la l'année 2025 ; elle a été reconduite

11. Selon MAG/EL, en 2024, la superficie agricole sur laquelle le compostage a été appliquée est de 172 535 ha

12. Selon MAG/EL, en 2020, la superficie valorisée à travers le mulching est de 13 022 ha

13. MEH/A, Direction du Cadre de Vie

Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres ⁷						
Mesures	Objectif	Technologie/Pratique/innovation	Unité	Valeur de référence	Cibles	
				2025	2030	2035
Amélioration de l'alimentation en embouche	Réduire les émissions de méthane entérique par tête et par unité de produit tout en améliorant la productivité et la rentabilité des systèmes d'embouche bovine, ovine et caprine grâce à l'optimisation des rations alimentaires	Embouche caprins optimisée	Nombre			
		Embouche ovins optimisée	Nombre			
Restauration du couvert forestier	Augmenter la capacité de séquestration de carbone	Fixation des dunes par la plantation d'espèces ligneuses/herbacées ¹⁴	ha	4 996,00	50 000,00	60 000,00
		Restauration des terres pastorales dégradées ¹⁵	ha	15 779,00	160 000,00	200 000,00
Extension du couvert forestier	Améliorer les services écosystémiques	Plantation d'espèces à usages multiples/Plantation en bloc ¹⁶	ha	41 882,25	175 000,00	350 000,00
		Foresterie/Plantation privée ¹⁷	ha	0	10 000	15 000
		Plantations linéaires ¹⁸	kml	54,42	35 000	60 000
Conservation et gestion durable des forêts existantes	Réduire la perte de forêts naturelles et les émissions de carbone liées à la déforestation	REDD : déforestation évitée/Restauration des terres forestières	ha	350	1 400,00	3 150,00
Augmentation du couvert végétal dans les zones agricoles	Favoriser la repousse naturelle des arbres et arbustes dans les zones dégradées, en protégeant les jeunes plants existants et en accompagnant la régénération des écosystèmes	Régénération Naturelle Assistée (RNA)	ha	39 494,78	240 000,00	540 000

Source : MEH/A, 2025d

¹⁴. Reboisement

¹⁵. Reboisement avec silvopasture

¹⁶. Reboisement avec agroforesterie

¹⁷. Reboisement

¹⁸. Reboisement

Annexe VI : Mesures/technologies pour le secteur de l'Energie

ENERGIE					
Mesures	Technologie/Pratique/innovation	Unité	2025	2030	2023
			Valeur	Cibles	
Accélération de la transition énergétique résidentielle	Climatiseurs efficaces (haute performance énergétique, étiquetage classe A ou supérieure)	1000 climatiseurs	5	10	15
	Éclairage efficace avec des ampoules LED	1000 lampes	50	150	250
	Éclairage efficace avec des ampoules fluocompactes	1000 lampes	599,80	725	850
	Réfrigérateurs efficaces (classe A++ ou A+++)	1000 réfrigérateurs	13,059	25	35
	Foyers à bois efficaces	1000 foyers	177,73	273,868	350
	Foyers à charbon de bois efficaces	1000 foyers	1	150	250
	Foyers au GPL	1000 foyers	186	200	350
	Foyers électriques efficaces	1000 foyers	75,336	84,222	94,108
Promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur des services	Éclairage de bureau efficace avec des ampoules fluocompactes	1000 ampoules	409	500	600
	Éclairage efficace avec des ampoules LED	1000 ampoules	2	310	450
	Éclairage public efficace	1000 ampoules	4,924	7,235	10,631
	Climatiseurs efficaces (modèles inverter, classe A ou supérieure)	Climatiseurs	0	2000	3000
	Réfrigérateurs d'hôtel efficaces (classe énergétique A++ ou A+++)	Réfrigérateurs	8 126	9 981	11 837
Déploiement accéléré et durable des énergies renouvelables	Centrale solaire hybride connectée au mini-réseaux	40KW solaire	12,00	317,50	500,00
	Solaire sur le toit des maisons ¹⁹	500W	2000	10000	24000
	Centrale solaire isolée (100%)	2MWc	3	35	75
	Lampadaires solaires	1000 lampadaires	4	150	200
	Lampes LED solaire ²⁰	1000 lampes	18	250	350
	Pompes solaires ²¹	1 pompes	1 096	3000	10 000
Intégration du mix énergétique bas-carbone	Centrale PV connectée au réseau	1MWc	37	200	300

19. Hypothèse : Puissance_moy_SHS : 0,05 à 0,20 kW (50–200 W) par ménage équipé et de Puissance_moy_rooftop : 1 à 3 kW par maison équipée

20. Lighting Global, NESAP-Niger

21. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099115010272228052/pdf/P16017000609a207a0abb60579943c2ae61.pdf>

ENERGIE					
Mesures	Technologie/Pratique/innovation	Unité	2025	2030	2023
			Valeur	Cibles	
	Centrale PV connectée au réseau, avec stockage	1MWc	0	20	60
	Centrale éolienne	1MWc	0	250	250
	Centrale à cycle combiné	100MW	0	0	1,2
	Centrale hydroélectrique connectée au réseau principal	1MW	0	130	130
Amélioration de l'efficacité énergétique et de la performance du système électrique	Réseau électrique efficace	GWh	319,91	353,44	386,98
Réduction du torchage dans les installations pétrolières par récupération et valorisation du gaz associé	Réduction du torchage au niveau des champs pétroliers	MMSCF/jour ²²	0	0,9	2,7
	Réduction du torchage dans les raffineries de pétrole	MMSCF/jour	0	2,452	6,888
Amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules à motorisation thermique	Voiture à essence efficace	1000 voitures	0	8	15
	Voiture à diesel efficace	1000 voitures	0	5	10
	Restriction à l'importation des véhicules d'occasion	1000 voitures	0	0	10
	Moto électrique substituant les motos thermiques	1000 motos à deux roues	0	3	10

Les lampes LED : les données historiques indiquent que 18,6 mille produits solaires certifiés qualité ont été vendus au Niger entre 2015 et juin 2018 (Lighting Global). Par ailleurs, les données GOGLA rapportées par l'étude Power Africa Off-Grid Project indiquent que moins de 7 500 produits certifiés qualité ont été vendus entre janvier 2018 et juin 2019. Ces chiffres ne couvrent que le segment formel du marché, celui-ci étant largement dominé par le secteur informel. En se basant sur le potentiel annuel hors-réseau estimé à environ 630 000 unités/an (Lighting Global, 2017) et sur une hypothèse de pénétration progressive du marché, les ventes totales (certifiées + non certifiées) sont estimées à environ, 250 000 en 2030 et 350 000 en 2035.

Véhicules efficaces : Les véhicules à essence "efficaces" sont définis comme des véhicules dont la consommation normalisée est ≤ 7 L/100 km. Le suivi repose sur les données d'importation (douanes) comprenant marque, modèle, année, cylindrée et numéro VIN. La consommation est attribuée à chaque véhicule via une table de correspondance modèle/année/motorisation issue des fiches techniques/homologation. Les véhicules importés sont ensuite vérifiés par croisement avec les immatriculations du parc automobile afin d'éviter tout double comptage

²². Million Standard Cubic Feet per day (IMMSCF = 1 000 000 pieds cubes standards de gaz par jour=28 316 m³/jour)

Source : MEH/A, 2025d

Annexe VII : Mesures, technologies et cibles retenues dans le secteur de Déchets

Déchets					
Mesures	Technologie/Pratique/innovation	Unité	Valeur référence (2025)	Cibles	
			2025	2030	2035
Valorisation des déchets organiques pour réduire le méthane	Digesteur/Biodigesteur (Biogaz substituant le bois de feu non renouvelable) ²³	1000 unités implémentées	0,26 ²⁴	1,50	2,00
	Compostage des déchets solides municipaux ²⁵	1000 tonnes / jours	0,03	0,04	0,07
	Biogaz issus des déchets solides organiques municipaux ²⁶	1000 tonnes / an	0,04	0,25	0,34
Gestion durable des déchets non organiques et dangereux	Recyclage des déchets plastiques.	1000 tonnes / an	0,41	4,00	5,00
	Usine d'incinération des déchets d'Activités de soins de Santé (DAS)	200 tonnes / jours	0,0046	0,0053	0,0059

Source : MEH/A, 2025d

23. Un biodigesteur bien entretenir peut éviter 3 ,6tonnes de CO2 par an (programme SNV Burkina Faso)
24. DEC/ME
25. Un biodigesteur de 4m3, s’il est bien entretenu, il produit en moyen 40 tonnes par an de composte.
26. Un biodigesteur de 4m3, entretenu, peut produire 14 bouteilles de 12kg de gaz butane par an

